

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

ACTION ET
TRANSFORMATION
PUBLIQUES



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2020 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2020, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2020 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2020. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2019 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2020, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2019 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> Documentation Documents budgétaires

SOMMAIRE

Mission	
ACTION ET TRANSFORMATION PUBLIQUES	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
Programme 348	
RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE	20
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	22
Présentation des crédits	23
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	29
<i>Justification par action</i>	31
11 – Etudes	31
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	32
13 – Acquisitions, construction	33
Programme 349	
FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE	35
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Objectifs et indicateurs de performance	39
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique	39
2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés	40
Présentation des crédits	42
Justification au premier euro	46
<i>Éléments transversaux au programme</i>	46
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	48
<i>Justification par action</i>	50
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	50
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	54
Programme 351	
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RESSOURCES HUMAINES	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Objectifs et indicateurs de performance	57
1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »	57
Présentation des crédits	58
Justification au premier euro	61
<i>Éléments transversaux au programme</i>	61
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	63
<i>Justification par action</i>	64
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	64

Programme 352

FONDS POUR L'ACCÉLÉRATION DU FINANCEMENT DES START-UP D'ÉTAT	67
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	68
Objectifs et indicateurs de performance	71
1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents	71
2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics	74
Présentation des crédits	77
Justification au premier euro	82
<i>Éléments transversaux au programme</i>	82
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	88
<i>Justification par action</i>	90
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	90

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le Gouvernement s'est résolument engagé dans une transformation profonde de l'action publique, engagement qui s'est traduit par la création d'un ministère de la transformation et de la fonction publiques, en juillet 2020, dédié à cette mission.

Notre société est traversée par des évolutions importantes liées notamment aux nouvelles technologies : le numérique, le développement des nouveaux usages collaboratifs, les ruptures attendues de l'intelligence artificielle et de l'exploitation des données de masses. Celles-ci créent déjà de nombreuses opportunités et vont modifier les métiers et les modes d'action publique. Le Gouvernement conduit la sphère publique dans cette transformation significative, qui va l'amener à s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics.

Il a ainsi décidé de se doter des moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles et ambitieuses.

À ce titre, le ministère de l'action et des comptes publics, puis, à compter de juillet 2020, le ministère de la transformation et de la fonction publiques, ont porté les crédits de la mission « Action et transformation publiques » visant à accompagner la transformation durable de l'action de l'État et de ses opérateurs, afin que cette dernière soit plus efficiente tant au niveau des moyens financiers et humains alloués que de la qualité du service rendu aux usagers.

Les programmes 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » et 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » ont été créés en loi de finances pour 2018.

En rénovant les cités administratives, datant majoritairement des années 1960 et représentant près d'un million de mètres carrés, l'État accélère la transition énergétique de son parc immobilier et modernise les administrations publiques. Un milliard d'euros est consacré sur le quinquennat à l'amélioration de la performance énergétique de ce parc vieillissant, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents.

Le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) - dont le montant prévisionnel, sous réserve des crédits effectivement ouverts en lois de finances, s'élève à 700 millions d'euros sur le quinquennat – permet d'investir aujourd'hui sur des projets de transformation de l'État et de ses opérateurs pour réaliser des économies demain tout en améliorant le service aux usagers et la qualité de travail des agents publics.

Deux autres programmes ont été créés par la loi de finances pour 2019. Le Fonds d'accompagnement interministériel RH participe au financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH. Par ailleurs, le Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État vise à financer le développement de produits et services numériques innovants permettant de résoudre des problèmes de politique publique.

LE PROGRAMME 348 « RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS »

En 2018, le Gouvernement a lancé un plan de rénovation des cités administratives, doté d'un milliard d'euros sur cinq ans. Ce programme non pérenne, à vocation interministérielle, doit permettre de financer la rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants qui constituent une part significative du parc immobilier occupé par les services de l'État et de ses opérateurs.

Sont ainsi assurées des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de construction de bâtiments neufs, ainsi que des travaux lourds relevant du propriétaire, prioritairement quand ils contribuent à la rénovation thermique. Après une année 2018 consacrée aux nombreuses études préalables nécessaires et à l'étude des dossiers des premiers candidats, l'année 2019 a permis de sélectionner l'intégralité des cités administratives lauréates (39), à l'issue d'un concours qui aura vu 52 cités présenter et défendre leur projet, et d'engager les premiers travaux structurants. Au 31 décembre 2019, 10 projets avaient fait l'objet d'une validation de leur programme de travaux.

En 2020, les 29 autres projets ont fait l'objet d'une validation de leur programme de travaux, et les AE correspondantes ont été affectées sur tranche fonctionnelle sauf pour les projets de Lyon, Lille, Toulouse et Toulon. Les principaux engagements concernent les marchés de travaux pour les cités de Bordeaux, Colmar et Amiens et les acquisitions à Lyon et Toulon. Les principaux paiements concernent le marché de Rouen mis en place en 2019.

LE PROGRAMME 349 « FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE »

Le fonds pour la transformation publique (FTAP) a été créé par la loi de finances pour 2018. Il s'agit d'un outil inédit annoncé en septembre 2017 dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI), dans le but de donner les moyens nécessaires aux projets de transformation des ministères et de leurs opérateurs. L'objectif : investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Après une année 2018 consacrée au lancement du Fonds, qui a permis de sélectionner 32 projets de transformation publique pour un montant total de subvention d'environ 200 M€ conformément à l'enveloppe allouée par la LFI pour 2018, l'année 2019 a été celle de la confirmation. Les projets lauréats des appels à projets conclus en 2018, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, sont entrés pour la plupart en phase de réalisation. Une enveloppe supplémentaire de 245 M€ a été ouverte par la LFI pour 2019, permettant de lancer deux nouveaux appels à projets et de sélectionner à ce titre 16 premiers lauréats fin juin. Parallèlement, une partie de l'enveloppe du fonds a été déconcentrée pour accompagner les projets de transformation conduits par les préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

En 2020, 200 M€ d'AE ont été ouverts en loi de finances. Deux appels à projets supplémentaires ont permis de sélectionner 35 nouveaux lauréats. Parmi ceux-ci figurent des projets d'envergure répondant directement à des priorités du Gouvernement comme la mise en place d'une identité numérique sécurisée pour faciliter les démarches administratives dématérialisées, la maîtrise de l'artificialisation des sols ou encore l'insertion professionnelle des détenus. Parallèlement, un complément a été alloué à l'enveloppe déconcentrée aux préfets de région dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

LE PROGRAMME 351 « FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RH »

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », placé sous la responsabilité du directeur général de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement, sur la base d'appels à projets, des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles ayant une forte dimension RH. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de soutenir les projets de mobilité fonctionnelle ou géographique, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Le co-financement des projets porte sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les reconversions.

Doté en 2019 et 2020 de 50 M€, cet outil constitue ainsi un levier important pour accélérer la réforme des administrations, en favorisant une meilleure prise en compte des impacts en matière de ressources humaines dans le cadre des transformations mises en œuvre, en développant l'accompagnement du changement et l'enrichissement du dialogue social et en apportant un appui financier à l'ensemble des ministères dans le cadre du déploiement des nouvelles organisations et l'accompagnement des mobilités.

Action et transformation publiques

Mission

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

En 2020, le fonds a été mobilisé pour cofinancer les dépenses de conception et les mesures d'accompagnement individuel et collectif des agents publics dans le cadre de treize projets de transformation, aussi bien au niveau territorial dans le contexte des réformes de l'organisation territoriale de l'État, qu'en administration centrale, mais aussi au profit de différents opérateurs de l'État.

LE PROGRAMME 352 «FONDS POUR L'ACCÉLÉRATION DU FINANCEMENT DES STARTUPS D'ÉTAT»

Le Fonds pour l'accélération du financement des startups d'État (FAST), créé en lois de finances initiale pour 2019, vise à financer le développement de produits et services numériques innovants permettant de résoudre des problèmes de politique publique. Il soutient des projets portés par des agents publics désireux d'améliorer la relation des usagers avec leur administration ou bien les méthodes de travail internes.

Il finance également l'animation de ces dispositifs d'innovation, et fournit aux équipes un environnement optimal pour réussir leurs projets (mentorat, ressources partagées, bonnes pratiques, retours d'expérience, temps collectifs, etc.). L'enjeu de cet outil innovant, en sa seconde année d'existence, a été de réussir le passage à l'échelle de cette dynamique nouvelle, notamment en assurant sa notoriété auprès des agents et managers publics, en accélérant la détection d'opportunités et le lancement de nouvelles startups d'État et en réussissant, pour les produits présentant le plus fort impact, leur généralisation et leur sécurisation opérationnelle au sein des administrations concernées.

Les moyens complémentaires mis à la disposition du programme 352 en cette deuxième année d'existence (9,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP, en LFI 2020) ont permis de renforcer l'accompagnement technique et méthodologique aux administrations, en soutenant notamment le développement d'incubateurs ministériels pour les aider à déployer des services innovants qui répondent le mieux aux besoins des usagers et des agents publics. Le programme 352 a également permis de soutenir la pérennisation du programme d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG), et de lancer la première édition du Commando UX. En 2020, 4 appels à candidatures ont été lancés : 20 services numériques et 2 incubateurs ont été sélectionnés. Les résultats des indicateurs témoignent d'un programme en accélération : 50 problèmes investigués, 26 produits lancés, 2 produits devenus des services publics à impact national, 105 intrapreneurs formés à la méthode Startups d'État, 14 talents du numérique recrutés dans l'administration à la suite de leur défi.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

Initiative / Action GPI	Prévision		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Initiative 2 : Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics	80	168	166	35
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants (Accélérer la transition écologique)	80	168	166	35
Initiative 20 : Créer un fonds pour la transformation publique	200	206	152	72
Fonds pour la transformation de l'action publique (Construire l'État de l'âge numérique)	200	206	152	72
Initiative 22 : Renforcer les dispositifs d'accompagnement des réformes	59	61	10	6
Fonds d'accompagnement interministériel RH (Construire l'État de l'âge numérique)	50	50	0	0
Fonds pour l'accélération du financement des startups d'État (Construire l'État de l'âge numérique)	9	11	10	6
Total	339	435	327	113

Le programme 348 contribue à la réalisation du GPI à travers deux de ses priorités : accélérer la transition énergétique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain ». S'agissant de la transition énergétique, des travaux lourds de rénovation et de restructuration offrent l'occasion d'améliorer l'isolation des immeubles, de retenir des équipements permettant de réduire les consommations de fluides. Il s'agit également, dans la ligne des orientations fixées par le Gouvernement, de poursuivre la densification, l'optimisation et la mutualisation des implantations immobilières, qui sont également sources d'économies d'énergie et budgétaires. Par ailleurs, la remise à niveau du parc immobilier permettra *in fine* de réduire les moyens consacrés aux dépenses d'entretien, d'engager une rationalisation des dépenses immobilières, et de pouvoir développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Le programme 349, qui porte les crédits du Fonds pour la transformation de l'action publique, s'inscrit dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique et de réduire structurellement la dépense publique.

S'agissant du programme 351, l'ensemble des crédits attribués, soit 6,86 M€, dans le cadre du cofinancement FAIRH ont participé au grand plan d'investissement en 2020.

Action et transformation publiques

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants			
Prévision	903 914 602	40 774 914	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	80 000 000	168 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	823 914 602	-127 225 086	
Exécution	165 707 231	34 954 010	
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique			
Prévision	544 523 095	75 961 921	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	200 000 000	205 612 575	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	344 523 095	-129 650 654	
Exécution	151 897 345	71 908 893	
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines			
Prévision	13 509 388	13 509 388	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000 000	50 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-36 490 612	-36 490 612	
Exécution	0	0	
352 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État			
Prévision	10 700 640	12 959 155	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	9 200 000	11 200 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 500 640	1 759 155	
Exécution	9 650 196	6 218 754	1
Total Prévision	1 472 647 725	143 205 378	
Total Exécution	327 254 772	113 081 657	1

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	900 000 000 93 460 534	80 000 000 165 707 231	100 000 000 11 894 027	168 000 000 34 954 010
11 – Etudes	20 000 000 11 005 234	19 000 000 10 209 800	20 000 000 7 594 584	57 000 000 7 139 463
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	465 000 000 82 020 069	37 000 000 57 861 615	47 000 000 3 892 858	72 000 000 14 429 148
13 – Acquisitions, construction	415 000 000 435 232	24 000 000 97 635 817	33 000 000 406 584	39 000 000 13 385 399
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	245 000 000 65 330 908	200 000 000 151 897 345	160 000 000 37 596 883	205 612 575 71 908 893
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	245 000 000 65 330 908	200 000 000 151 897 345	160 000 000 37 596 883	205 612 575 71 908 893
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0
352 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	7 200 000 7 356 524	13 200 000 9 650 196	2 100 000 5 971 406	15 200 000 6 218 754
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	7 200 000 7 356 524	13 200 000 9 650 196	2 100 000 5 971 406	15 200 000 6 218 754

Action et transformation publiques

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	900 000 000 93 460 534	80 000 000 165 707 231	100 000 000 11 894 027	168 000 000 34 954 010
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	90 000 000 14 525 474	0 11 383 472	20 000 000 5 410 714	0 5 031 107
Titre 5. Dépenses d'investissement	810 000 000 78 935 060	80 000 000 154 323 759	80 000 000 6 483 313	168 000 000 29 922 904
349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	245 000 000 65 330 908	200 000 000 151 897 345	160 000 000 37 596 883	205 612 575 71 908 893
Titre 2. Dépenses de personnel	5 000 000 0	10 000 000 0	5 000 000 0	10 000 000 0
Autres dépenses :	240 000 000 65 330 908	190 000 000 151 897 345	155 000 000 37 596 883	195 612 575 71 908 893
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	12 700 000 22 895 348	69 350 000 63 602 021	10 200 000 9 449 790	71 398 590 41 269 438
Titre 5. Dépenses d'investissement	159 300 000 4 264 843	69 350 000 50 236 506	91 800 000 1 565 393	71 398 590 9 050 401
Titre 6. Dépenses d'intervention	68 000 000 24 115 717	51 300 000 -1 941 182	53 000 000 21 456 700	52 815 395 7 924 387
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 14 055 000	0 40 000 000	0 5 125 000	0 13 664 667
351 – Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0	50 000 000 0
Titre 2. Dépenses de personnel	40 000 000 0	40 000 000 0	40 000 000 0	40 000 000 0
Autres dépenses :	10 000 000 0	10 000 000 0	10 000 000 0	10 000 000 0
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 000 000 0	10 000 000 0	10 000 000 0	10 000 000 0
352 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	7 200 000 7 356 524	13 200 000 9 650 196	2 100 000 5 971 406	15 200 000 6 218 754
Titre 2. Dépenses de personnel	0 0	1 500 000 55 248	0 0	1 500 000 55 248
Autres dépenses :	7 200 000 7 356 524	11 700 000 9 594 947	2 100 000 5 971 406	13 700 000 6 163 506
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	7 200 000 7 356 524	11 700 000 9 594 947	2 100 000 5 971 406	13 700 000 6 163 506
Total	1 202 200 000 166 147 966	343 200 000 327 254 772	312 100 000 55 462 316	438 812 575 113 081 657
Titre 2. Dépenses de personnel	45 000 000 0	51 500 000 55 248	45 000 000 0	51 500 000 55 248
Autres dépenses :	1 157 200 000 166 147 966	291 700 000 327 199 524	267 100 000 55 462 316	387 312 575 113 026 409
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	119 900 000 44 777 346	91 050 000 84 580 440	42 300 000 20 831 910	95 098 590 52 464 051

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
Titre 5. Dépenses d'investissement	969 300 000 83 199 903	149 350 000 204 560 266	171 800 000 8 048 705	239 398 590 38 973 305
Titre 6. Dépenses d'intervention	68 000 000 24 115 717	51 300 000 -1 941 182	53 000 000 21 456 700	52 815 395 7 924 387
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 14 055 000	0 40 000 000	0 5 125 000	0 13 664 667

PROGRAMME 348

**RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX
MULTI-OCCUPANTS**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Alain Resplandy-Bernard***Directeur de l'immobilier de l'État*

Responsable du programme n° 348 : Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Placé sous la responsabilité de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), le programme 348, créé par la loi de finances initiale pour 2018, a pour objectif le financement interministériel de la rénovation des cités administratives et plus généralement de sites occupés par plusieurs administrations de l'État et par ses opérateurs. Doté d'un milliard d'euros sur cinq ans, il contribue à la réalisation de deux priorités du Grand plan d'investissement (GPI) : accélérer la transition écologique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain », mais répond également à des objectifs liés aux conditions de travail, à l'optimisation et la mutualisation des locaux, à la réduction des dépenses d'entretien correctif et au développement d'une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée, ainsi qu'à l'accueil du public.

Le but de ce programme est de financer des opérations de restructuration immobilière, d'acquisition ou de reconstruction de bâtiments, ainsi que de travaux lourds relevant du propriétaire, notamment de rénovation énergétique, dans les cités administratives de l'État en priorité – bâtiments emblématiques de la présence de l'État sur le territoire –, compte tenu de l'ancienneté et de l'état dégradé de ce parc domanial. Il s'agit de lutter contre l'obsolescence, en définissant des remises à niveau cohérentes sur le plan technique et en termes de stratégie patrimoniale. La gouvernance pluriannuelle de ce programme s'inscrit dans les objectifs du GPI, selon les modalités de pilotage de la politique immobilière de l'État : le financement des projets nécessite en effet une labellisation interministérielle préalable par la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP).

Ainsi, l'année 2018 a été dédiée tout d'abord à l'approfondissement de la connaissance technique du parc immobilier des 54 cités administratives par le biais d'audits techniques et énergétiques. Par la suite la CNIP a sélectionné 9 projets et réservé leur financement à hauteur de 301 millions d'euros.

En 2019, l'examen des dossiers s'est poursuivi durant le premier semestre et 30 projets supplémentaires ont été sélectionnés par la CNIP. Ce sont ainsi, en tout, 39 projets de cités administratives qui ont été retenus par la direction de l'immobilier de l'État, par délégation du ministre chargé du Domaine, pour près de 989 millions d'euros d'investissement.

L'objectif a été, pour chaque projet, d'étudier l'adéquation entre le budget global proposé, l'état bâtementaire et les travaux de mise à niveau nécessaires, les travaux de densification, et les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Les phases suivantes permettront aux acteurs économiques de proposer aux porteurs de projet des solutions innovantes complémentaires, en termes de matériaux ou de technologies employées, afin d'opter, selon un bilan coûts / avantages, pour les solutions les plus performantes. Au plan opérationnel, la mise en œuvre de chaque projet relève de la responsabilité du préfet de département en tant que maître d'ouvrage. Un comité de pilotage rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés ainsi qu'une équipe projet sont mis en place pour chaque cité. La direction de l'immobilier de l'État, en tant que responsable du programme, assure le pilotage et le suivi de la bonne mise en œuvre des projets et le maintien des performances prévues.

Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets...) et l'autre part va être consacrée à des études complémentaires sur une cité (Nanterre). Ainsi, au 15 juillet 2019, l'intégralité des crédits du programme ont fait l'objet d'une programmation et d'une répartition entre les projets.

Au 31 décembre 2019, 10 projets (Amiens, Besançon, Cergy-Pontoise, Charleville-Mézières, Colmar, Melun, Metz, Strasbourg, Tours et Rouen) ont fait l'objet d'une validation de leur programme de travaux qui s'est traduite par l'affectation sur tranche fonctionnelle de leurs budgets.

En outre le marché de conception réalisation (MCR) de Rouen a pu être engagé.

En 2020 les 29 autres projets ont fait l'objet d'une validation de leur programme de travaux, et les AE correspondantes ont été affectées sur tranche fonctionnelle sauf pour les projets de Lyon, Lille, Toulouse et Toulon

Les principaux engagements concernent les marchés de travaux pour les cités de Bordeaux, Colmar et Amiens et les acquisitions à Lyon et Toulon. Les principaux paiements concernent le MGP de Rouen mis en place en 2019.

Un seul projet, la cité administrative de Rouen, a fait l'objet d'un marché en Conception-Réalisation. Le marché a été attribué en 2019 à l'entreprise BBGO (Bouygues Bâtiment Grand-Ouest) pour un montant de 69 000 000 €TTC. Les travaux ont débuté en 2020 et ont subi les effets de la crise sanitaire, nécessitant de recalibrer le planning général tout en maintenant une livraison en 2023.

12 projets font l'objet d'une procédure en MPPG.

- 3 MGP ont été notifiés : Amiens à l'entreprise BBGO (Bouygues Bâtiment Grand-Ouest), Colmar à l'entreprise EIFFAGE Construction et Strasbourg à l'entreprise RABOT-DUTILLEUL
- 2 MGP sont actuellement en cours de mise au point (candidat désigné) et seront notifiés au premier semestre 2021: Lyon et Mulhouse
- 6 MGP sont en cours de dialogue compétitif, au stade offre initiale ou intermédiaire et devraient également être notifiés au premier semestre 2021 : Lille, Nancy, Orléans, Nantes, Albi et Toulon
- 1 MGP a désigné les candidats admis à concourir avec une remise de l'offre initiale au mois de mai 2021, avec une notification prévue avant décembre 2021 : Toulouse

26 projets font l'objet d'une procédure classique en « loi MOP »

- 2 projets ont démarré les travaux : Bordeaux et Cergy-Pontoise
- 11 projets ont notifié leur marché de Maîtrise d'œuvre : Agen, Aurillac, Avignon, Besançon, Bar-le-Duc, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Mâcon, Metz, Périgueux et Soissons
- 13 projets doivent notifier leur marché de Maîtrise d'œuvre au premier semestre : Alençon, Bourges, Brest, Dijon, Grenoble, Guéret, La Rochelle, Limoges, Saint-Lô, Tarbes, Tours, Tulle et Melun

L'objectif fixé est la notification des marchés de travaux en 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE
INDICATEUR 1.1	Économie d'énergie attendue
INDICATEUR 1.2	Optimisation de la surface occupée
OBJECTIF 2	S'assurer de l'efficacité des projets financés
INDICATEUR 2.1	Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE

INDICATEUR

1.1 – Économie d'énergie attendue

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Économie d'énergie attendue	kWh	Sans objet	139 000 000	139 000 000	139 000 000	137 500 000	139 000 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant pleinement à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État et du GPI, est la somme des économies d'énergie primaire (gains exprimés en kWh d'énergie primaire) identifiées dans les dossiers de labellisation des cités lauréates. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets.

INDICATEUR

1.2 – Optimisation de la surface occupée

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Optimisation de la surface occupée	m2 SUB	Sans objet	239 000	239 000	239 000	257 000	239 000

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État », il correspond à la somme des m² de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m² ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et seront consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 348 contribue en totalité aux objectifs du Grand Plan d'Investissement (GPI). De même, à partir de 2021 le programme 348 contribue favorablement au budget vert. L'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la PIE », synthétise les deux grandes ambitions du programme 348 : réduire l'empreinte énergétique des services de l'État et optimiser les locaux occupés.

INDICATEUR 1.1 : Économie d'énergie attendue

Le but est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur, et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département, est assuré lors de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (formalisés par l'échange régulier de documents de suivi, et conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

Les économies d'énergie prévues dans les projets sont de deux types :

- 1) des gains sur la facture énergétique des cités lauréates suite aux travaux améliorant la performance énergétique ;
- 2) des gains issus de la suppression de factures énergétiques, au titre de la libération de biens locatifs et domaniaux.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, les économies d'énergie prévues dans les projets sont estimées à 137 500 000 kilowatt-heure (kWh) d'énergie primaire à ce stade.

INDICATEUR 1.2 : Optimisation de la surface occupée

Cet indicateur essentiel au regard des objectifs de la PIE traduit les efforts de mutualisation et de densification des services, dans une logique de rationalisation des implantations immobilières de bureaux de l'État et de ses opérateurs, ainsi que d'économies budgétaires. Il ne se prête pas à une mesure annuelle, mais à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets, car ceux-ci ont directement contribué à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département sera assuré, au cours de la mise en œuvre des projets, dans le cadre du dispositif mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (échange de documents de suivi type, conformément à la circulaire du 13 mai 2019 relative à la mise en œuvre opérationnelle du Programme 348 et au suivi de la performance des projets immobiliers de rénovation des cités administratives). Les résultats réels ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou reconstruites. Les estimations sont toutefois actualisées en fonction des données de suivi produites par les porteurs de projets.

L'optimisation des surfaces occupées peut être réalisée par la démolition de bâtiments vétustes ou devenus inadaptés au fonctionnement du service, par la libération de bâtiments domaniaux ou locatifs, par l'augmentation de la surface utile brute des bâtiments existants, grâce à des aménagements de locaux (combles...) ou par la reconstruction de certaines cités sur des emprises foncières nouvelles.

Le suivi des projets mis en place par la DIE vise *a minima* au maintien de l'objectif de 239 000 m² libérés sur l'ensemble de la durée du programme.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Efficacité énergétique - Coût du kwhep économisé	€/Kwh	Sans objet	7,1	7,1	7,1	7,2	7,1

Commentaires techniques

Source des données : Dossiers de labellisation des cités sélectionnées après expertise de la DIE et examen en CNIP pour la fixation de l'objectif / documents de suivi entre la DIE et les porteurs de projets pour l'actualisation de l'objectif.

Mode de calcul : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'objectif de réduction des surfaces occupées par les services et opérateurs de l'État dans le cadre des travaux financés par le P348. Répondant également à l'objectif « Assurer la transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État », il correspond à la somme des m² de surface utile brute (SUB) de chacun des sites qui seront libérés grâce à la densification des cités lauréates (et intègre également la différence entre surfaces actuelles des cités lauréates, et surfaces futures, à l'issue des travaux). Ces m² ont été identifiés dans les dossiers de sélection des cités lauréates et sont consolidés via les documents de suivi interne, en fonction de l'avancement de chaque projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur ne se prête pas à une mesure annuelle, mais davantage à une estimation en début de programme (objectif retenu une fois les 39 cités lauréates sélectionnées), actualisée chaque année en fonction de l'évolution des projets. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de l'élaboration des projets car ceux-ci ont directement conduit à leur sélection. Le suivi de l'indicateur et du maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les préfets de département sera assuré, en cours de mise en œuvre, par un dispositif de suivi mis en place par la DIE avec les porteurs de projets (documents de suivi interne et circulaire sur le suivi du programme 348 diffusée en mai 2019). Les résultats réels, et incidemment l'atteinte concrète de l'objectif fixé, ne pourront être mesurés qu'après la mise en service effective des cités rénovées ou construites.

Sur la base des remontées des porteurs de projets, l'estimation actualisée du coût du Kilowatt-heure (kWh) économisé est de 7,18€.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>				
11 – Etudes	2 824 856	19 000 000 7 384 944	19 000 000 10 209 800	19 000 000
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	8 536 611	37 000 000 49 325 004	37 000 000 57 861 615	37 000 000
13 – Acquisitions, construction	22 005	24 000 000 97 613 811	24 000 000 97 635 817	24 000 000
Total des AE prévues en LFI	0	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+823 914 602 (hors titre 2)	+823 914 602	
Total des AE ouvertes		903 914 602 (hors titre 2)	903 914 602	
Total des AE consommées	11 383 472	154 323 759	165 707 231	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>				
11 – Etudes	3 967 515	57 000 000 3 171 949	57 000 000 7 139 463	57 000 000
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	1 045 269	72 000 000 13 383 879	72 000 000 14 429 148	72 000 000
13 – Acquisitions, construction	18 323	39 000 000 13 367 076	39 000 000 13 385 399	39 000 000
Total des CP prévus en LFI	0	168 000 000	168 000 000	168 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-127 225 086 (hors titre 2)	-127 225 086	
Total des CP ouverts		40 774 914 (hors titre 2)	40 774 914	
Total des CP consommés	5 031 107	29 922 904	34 954 010	

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	10 000 000 6 537 409	10 000 000 4 467 825	20 000 000	20 000 000 11 005 234
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	47 000 000 7 981 641	418 000 000 74 038 427	465 000 000	465 000 000 82 020 069
13 – Acquisitions, construction	33 000 000 6 424	382 000 000 428 808	415 000 000	415 000 000 435 232
Total des AE prévues en LFI	90 000 000	810 000 000	900 000 000	900 000 000
Total des AE consommées	14 525 474	78 935 060		93 460 534

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes	10 000 000 5 050 170	10 000 000 2 544 415	20 000 000	20 000 000 7 594 584
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire	5 000 000 210 541	42 000 000 3 682 317	47 000 000	47 000 000 3 892 858
13 – Acquisitions, construction	5 000 000 150 003	28 000 000 256 581	33 000 000	33 000 000 406 584
Total des CP prévus en LFI	20 000 000	80 000 000	100 000 000	100 000 000
Total des CP consommés	5 410 714	6 483 313		11 894 027

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	14 525 474	0	11 383 472	5 410 714	0	5 031 107
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 525 474	0	11 383 472	5 410 714	0	5 031 107
Titre 5 – Dépenses d'investissement	78 935 060	80 000 000	154 323 759	6 483 313	168 000 000	29 922 904
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	78 935 060	80 000 000	154 323 759	6 483 313	168 000 000	29 922 904
Total hors FdC et AdP		80 000 000			168 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+823 914 602			-127 225 086	
Total*	93 460 534	903 914 602	165 707 231	11 894 027	40 774 914	34 954 010

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		192 810 248						
Total		192 810 248						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		629 544 354		33 645 972				
Total		629 544 354		33 645 972				

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		1 560 000		1 560 000				
Total		1 560 000		1 560 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020								162 431 058
Total								162 431 058

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		823 914 602		35 205 972				162 431 058

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Etudes		19 000 000 10 209 800	19 000 000 10 209 800		57 000 000 7 139 463	57 000 000 7 139 463
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		37 000 000 57 861 615	37 000 000 57 861 615		72 000 000 14 429 148	72 000 000 14 429 148
13 – Acquisitions, construction		24 000 000 97 635 817	24 000 000 97 635 817		39 000 000 13 385 399	39 000 000 13 385 399
Total des crédits prévus en LFI *	0	80 000 000	80 000 000	0	168 000 000	168 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+823 914 602	+823 914 602		-127 225 086	-127 225 086
Total des crédits ouverts	0	903 914 602	903 914 602	0	40 774 914	40 774 914
Total des crédits consommés	0	165 707 231	165 707 231	0	34 954 010	34 954 010
Crédits ouverts - crédits consommés		+738 207 370	+738 207 370		+5 820 904	+5 820 904

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Une partie significative des AE ouvertes (303 millions) a été affectée sur tranche fonctionnelle au fur et à mesure de la validation des projets.

Le solde non consommé fait l'objet de reports de crédits sur 2021.

En CP, les crédits qui ne pouvaient manifestement pas être consommés sur 2020 (ralentissement des opérations dû notamment à la crise sanitaire) ont fait l'objet d'une annulation.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	80 000 000	80 000 000	0	168 000 000	168 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	80 000 000	80 000 000	0	168 000 000	168 000 000

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

En complément des montants votés en loi de finances initiale, le programme a connu les mouvements de crédits suivants :

- 192,8 M€ d'autorisations d'engagements affectées non engagées (AENE) ont été reportées par arrêté du 22 janvier 2020.
- 629,5 M€ d'AE et 33,6 M€ de CP ont été reportés au titre des crédits libres par arrêté du 12 février 2020
- Le décret n° 2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits a ouvert 1,56 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme 348 après annulation de crédits sur le programme 148. En effet, la rénovation du restaurant inter-administratif a été prévue dans le cadre du projet de la cité administrative de Mâcon mais les travaux d'aménagement sur ce type de bâtiment sont habituellement financés par le P148 « Fonction publique ». Un abondement du P348 par le P148 a été effectué afin de faciliter la réalisation de l'ensemble des travaux sous le pilotage d'une même conduite d'opération.
- La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 162 431 058 € de crédits de paiement compte tenu de la sous-consommation constatée sur l'exercice 2020. Cette sous-exécution s'explique à la fois par le décalage des échéanciers de paiement associés à certaines des opérations immobilières en cours sur le programme et par l'impact de la crise sanitaire. Ces crédits auront vocation à être remis à disposition sur le programme lors des exercices ultérieurs, pour couvrir les engagements.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 903 914 602	CP ouverts en 2020 * (P1) 40 774 914
AE engagées en 2020 (E2) 165 707 231	CP consommés en 2020 (P2) 34 954 010
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 351 699 030	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 16 534 697
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 386 508 340	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 18 419 313

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 85 342 999				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 85 342 999	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 16 534 697	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 68 808 302
AE engagées en 2020 (E2) 165 707 231	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 18 419 313	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 147 287 918
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 216 096 220
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 105 418 340
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 110 677 880

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La répartition des restes à payer par BOP est la suivante :

Centre financier	Restes à payer 31/12/2020
Total du programme	216 096 219,89
BOP DIE	64 832 989,58
BOP Provinces-Alpes-Côte-d'Azur	8 899 951,43
BOP Bourgogne-Franche-Comté	0,00
BOP Occitanie	119 489,44
BOP Nouvelle Aquitaine	20 744 542,70
BOP Bretagne	0,00
BOP Centre Val de Loire	85 522,52
BOP Hauts-de-France	1 542 885,05
BOP Grand Est	27 789 125,52
BOP Auvergne-Rhône-Alpes	23 341 275,67
BOP Île-de-France	658 898,63
BOP Normandie	68 081 539,35

Les restes à payer concernent essentiellement :

- BOP DIE : engagement du marché global de performance (MGP) d'Amiens
- BOP Provence-Alpes-Côte d'Azur : engagement de la vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour Toulon
- BOP Nouvelle Aquitaine : engagement du projet de Bordeaux en loi maîtrise d'ouvrage publique (MOP)
- BOP Grand Est : engagement du MGP de Colmar
- BOP Auvergne-Rhône-Alpes : engagement de l'acquisition pour Lyon
- BOP Normandie : engagement en 2019 du marché de conception réalisation (MCR) de Rouen

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Etudes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Etudes		19 000 000 10 209 800	19 000 000 10 209 800		57 000 000 7 139 463	57 000 000 7 139 463

Les montants inscrits en AE en loi de finances initiale 2020 devaient servir à couvrir les aléas. Le retard pris dans l'avancement des projets a eu pour conséquence que l'enveloppe d'aléas n'a été que marginalement mobilisée en 2020.

De même les CP n'ont pas donné lieu à une consommation à hauteur de la loi de finances initiale et ont fait l'objet d'une annulation partielle en loi de finances rectificative.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 824 856		3 967 515
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 824 856		3 967 515
Titre 5 : Dépenses d'investissement	19 000 000	7 384 944	57 000 000	3 171 949
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	19 000 000	7 384 944	57 000 000	3 171 949
Total	19 000 000	10 209 800	57 000 000	7 139 463

Les crédits engagés et payés au titre de l'action 11 « Études » en 2020 ont principalement couvert :

- la partie conception du MGP de la cité de Colmar (uniquement en AE) ;
- le désintéressement des candidats non retenus dans le cadre des dialogues compétitifs (en dialogue compétitif, les candidats sont appelés à produire des études en cours de procédure – avant-projet sommaire (APS) notamment –, et celles-ci sont, au vu de leur complexité et de leur caractère opérationnel, rémunérées par le maître d'ouvrage) pour les cités d'Amiens, de Lyon et de Colmar ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- les études et expertises préalable.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	19 000 000	19 000 000	0	10 209 800	10 209 800
Crédits de paiement	0	57 000 000	57 000 000	0	7 139 463	7 139 463

L'ensemble des dépenses de cette action contribue au Grand plan d'investissement.

ACTION

12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire		37 000 000	37 000 000		72 000 000	72 000 000
		57 861 615	57 861 615		14 429 148	14 429 148

Le montant des AE consommées sur l'action 12 est supérieur au montant ouvert en LFI. La comparaison de ces chiffres n'est pas significative car les montants consommés concernent surtout des AEANE et les montants inscrits en AE en loi de finances initiale 2020 devaient servir à couvrir les aléas mais ces derniers n'ont été que marginalement mobilisés compte tenu du retard pris dans l'avancement des projets.

De même que pour l'action 11, les CP n'ont pas donné lieu à une consommation à hauteur de la loi de finances initiale et ont fait l'objet d'une annulation partielle en loi de finances rectificative.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 536 611		1 045 269
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 536 611		1 045 269
Titre 5 : Dépenses d'investissement	37 000 000	49 325 004	72 000 000	13 383 879
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	37 000 000	49 325 004	72 000 000	13 383 879
Total	37 000 000	57 861 615	72 000 000	14 429 148

Les crédits engagés au titre de l'action 12 "Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire" ont principalement servi à couvrir le démarrage des travaux des cités de Bordeaux et de Colmar.

L'essentiel des paiements concerne la poursuite des travaux de la cité de Rouen.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	37 000 000	37 000 000	0	57 861 615	57 861 615
Crédits de paiement	0	72 000 000	72 000 000	0	14 429 148	14 429 148

L'ensemble des dépenses de cette action contribue au Grand plan d'investissement.

ACTION

13 – Acquisitions, construction

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Acquisitions, construction		24 000 000	24 000 000		39 000 000	39 000 000
		97 635 817	97 635 817		13 385 399	13 385 399

Le montant des AE consommées sur l'action 13 est supérieur au montant ouvert en LFI. Comme pour l'action 12, la comparaison de ces chiffres n'est pas significative car les montants consommés concernent surtout des AEANE et les montants inscrits en AE en loi de finances initiale 2020 devaient servir à couvrir les aléas mais ces derniers n'ont été que marginalement mobilisés compte tenu du retard pris dans l'avancement des projets.

De même que pour les actions 11 et 12, les CP n'ont pas donné lieu à une consommation à hauteur de la loi de finances initiale et ont fait l'objet d'une annulation partielle en loi de finances rectificative.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		22 005		18 323
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		22 005		18 323
Titre 5 : Dépenses d'investissement	24 000 000	97 613 811	39 000 000	13 367 076
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 000 000	97 613 811	39 000 000	13 367 076
Total	24 000 000	97 635 817	39 000 000	13 385 399

Les crédits engagés au titre de l'action 13 "Acquisitions, construction" concernent notamment :

- les acquisitions pour les cités de Lyon et Toulon ;
- le démarrage de la construction de la nouvelle cité d'Amiens.

Les CP consommés concernent :

- le paiement d'une partie des acquisitions pour la cité de Toulon
- le règlement d'une avance pour la construction de la cité d'Amiens.

Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants

Programme n° 348 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	24 000 000	24 000 000	0	97 635 817	97 635 817
Crédits de paiement	0	39 000 000	39 000 000	0	13 385 399	13 385 399

L'ensemble des dépenses de cette action contribue au Grand plan d'investissement.

PROGRAMME 349

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Précisions sur le changement de responsable du programme

A titre liminaire, il est précisé que le délégué interministériel à la transformation publique est responsable du programme 349 depuis le 1^{er} janvier 2021. L'exécution budgétaire 2020 s'est déroulée sous la responsabilité de la directrice du budget. A ce titre, le rapport annuel de performance relatif au programme 349 a été rédigé de façon concertée par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction du budget (DB).

Le programme 349 porte le « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Ce fonds est un dispositif à vocation interministérielle qui finance les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets de transformation sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'objectif du FTAP est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le portefeuille global des projets portés par ce programme doit permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes : un euro investi a vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans. 700 M€ sont prévus sur le quinquennat.

La transformation de l'action publique constitue en effet un impératif pour adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient des services publics et contribuer à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur l'économie, les ménages et les entreprises.

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du fonds. La loi de finances pour 2018 a en effet ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement (AE). A l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'État au numérique et associant cinq personnalités qualifiées extérieures au ministère de l'action et des comptes publics, 33 projets lauréats ont été retenus (17 pour le premier appel à projets et 16 pour le second). Les projets sélectionnés portent principalement sur le numérique et concernent des domaines variés tels que la recherche d'emploi, les prévisions météorologiques, la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou encore le parcours universitaire des étudiants. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2018 ont atteint la quasi-totalité de l'enveloppe allouée en loi de finances, soit près de 200 M€.

La loi de finances pour 2019 a poursuivi la dynamique de transformation en ouvrant une nouvelle enveloppe de 245 M€ en AE. 32 lauréats ont été sélectionnés à l'issue des deux sessions de l'année (16 pour chacune). Une partie de ces projets fait appel aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de big data pour garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, pour améliorer la sécurité de la navigation maritime, pour faciliter l'actualisation des cartes marines, pour le traitement des événements déclarés par les exploitants nucléaires français, etc. Les opérateurs sont représentés parmi les lauréats à l'image du soutien apporté à la modernisation du centre d'étude et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Des améliorations concrètes seront permises pour les agents avec, par exemple, la création d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'appui au déploiement de la télémédecine (notamment en milieu pénitentiaire ou à destination des agents des préfectures, de la police et de la gendarmerie) ainsi que l'accompagnement des usagers et de certains publics éloignés de l'emploi font également partie des thématiques qui se distinguent en 2019. Parallèlement, il a été décidé de déconcentrer une partie de l'enveloppe du fonds aux préfets de région afin d'accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la

réforme de l'organisation territoriale de l'état. Une première enveloppe de 6 M€ a ainsi été mise à disposition des préfets de régions fin juillet 2019. Cette enveloppe a été complétée en 2020 avec la déconcentration de 28 M€ supplémentaires aux préfets de région, conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2019 ont atteint un peu moins de 170 M€.

En 2020, le FTAP a continué à accompagner les réformes prioritaires du gouvernement

Pour l'année 2020, une nouvelle enveloppe de 200 M€ en AE a été ouverte. La première session a conduit à la sélection de 16 nouveaux lauréats en juin 2020. Ces lauréats bénéficient d'un financement important de 140 M€ en raison de la présence de projets d'envergure répondant directement à des priorités du Gouvernement comme la mise en place d'une identité numérique sécurisée pour faciliter les démarches administratives dématérialisées et la refonte des systèmes d'information de la politique agricole commune. Les opérateurs de l'État représentent un tiers des lauréats. La seconde session a abouti à un comité de pilotage en octobre 2020, présidé par la Ministre de la transformation et de la fonction publiques. 19 nouveaux lauréats ont été distingués, bénéficiaires d'un montant de 112 M€. Ces financements permettront d'accompagner des projets favorisant la maîtrise de l'artificialisation des sols, la simplification des démarches des entreprises ou encore l'insertion professionnelle des détenus. Au total, ce sont 252 M€ attribués par le FTAP en 2020.

Poursuite du processus de contractualisation avec les porteurs de projets lauréats

Chaque projet sélectionné fait l'objet d'un contrat de transformation conclu entre son porteur et, en règle générale, le secrétariat général du ministère de rattachement, d'une part, et la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique, d'autre part. En 2018, 8 contrats avaient ainsi pu être signés avec les premiers lauréats sélectionnés. En 2019, ce processus s'est amplifié avec la signature de 29 contrats supplémentaires, dont 18 avec des lauréats des appels à projets conduits en 2018 et 11 avec des lauréats de la première session de l'appel à projets 2019. La dynamique de signature s'est stabilisée en 2020 avec 30 contrats supplémentaires signés, dont 3 avec des lauréats de 2018, 19 avec des lauréats de 2019 et 8 avec des lauréats de 2020.

Poursuite du déploiement des projets

L'année 2020 s'est caractérisée par la poursuite des projets initiés en 2018 et 2019 ainsi que par le lancement de premiers projets sélectionnés en 2020. Dans ce cadre, l'accélération de la consommation des crédits en autorisations d'engagement (153,6 M€ après 65,3 M€ en 2019 et 20,1 M€ en 2018) et crédits de paiements (73,6 M€ après 37,6 M€ en 2019) s'est poursuivie. La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en loi de finances s'explique principalement par une montée en charge plus lente qu'anticipé des projets sélectionnés ainsi que par un décalage dans l'année du processus de sélection des nouveaux projets 2020 suite aux mesures de confinement décidées dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Changement de périmètre ministériel du FTAP et transfert de responsabilité de programme

La création à l'été 2020 du Ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTFP) a conduit à un changement de périmètre ministériel de la DITP et du FTAP, nécessaire à l'alignement de la stratégie de transformation publique et des outils à sa disposition. Depuis sa création en 2018, le P349 était sous la responsabilité de la directrice du budget. La direction interministérielle de la transformation publique assurait l'animation et la promotion du FTAP. Le rattachement de la DITP au MTFP s'est accompagné du transfert de la responsabilité du P349 de la DB à la DITP afin de réunir au sein d'un seul ministère l'expertise nécessaire à la transformation publique et les moyens financiers à sa disposition.

Ce transfert de responsabilité permettra de regrouper au sein du MTFP le suivi budgétaire des projets et leur suivi « métier ». En effet, plus de 600 M€ du FTAP ont déjà été attribués fin 2020. A compter de 2021, les équipes en charge de l'animation du dispositif diminueront donc progressivement le temps consacré à la sélection des lauréats au bénéfice du suivi des projets et de leur accompagnement. Centraliser l'ensemble des dimensions du suivi au sein de la DITP permettra d'une part de présenter un guichet unique de suivi et de mise à disposition des fonds pour les lauréats, d'autre part de gérer budgétairement le programme en fonction des retours des administrations lauréates sur le déploiement opérationnel de leur projet.

Ce transfert de responsabilité s'est déroulé de façon fluide au plan administratif : les équipes de la DITP et de la DB travaillent ensemble depuis la création du dispositif. Les travaux budgétaires pour la LFI 2021 ont été menés conjointement par la DB et la DITP à compter de juillet 2020 dans la perspective du transfert de responsabilité. Administrativement, la DITP demeure rattachée au SG MEFR dont les équipes assuraient déjà la gestion (RFFIM) du P349 aux côtés de la DB.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique
INDICATEUR 1.1	Efficienc e du fonds pour la transformation de l'action publique
OBJECTIF 2	S'assurer de l'efficacité des projets financés
INDICATEUR 2.1	Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents
INDICATEUR 2.2	Retour sur investissement attendu des projets financés

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de sélectivité des projets	%	18	58	50	50	57	50
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	55*	71	60	98	95	60

Commentaires techniques

Taux de sélectivité des projets

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de projets sélectionnés / nombre de projets déposés

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets (jour limite pour la sélection des candidatures) et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

*Pour la première année du Fonds (année 2018), le délai a été décompté par différence entre la date d'annonce des lauréats et la date limite des dépôts. Les annonces des lauréats sont intervenues plusieurs jours après le comité de pilotage qui a désigné les lauréats. Le délai présenté est donc plus large que le seul délai d'instruction. A compter de 2019, le délai est décompté par différence entre la date de désignation des lauréats par le comité de pilotage et la date limite des dépôts pour mieux rendre compte de la seule durée de l'instruction.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de sélectivité des projets

Les deux appels à projets conduits en 2018 ont donné lieu à 183 candidatures, pour 33 projets lauréats, soit un taux de sélectivité de 18 % en 2018. En 2019, le taux de sélectivité constaté sur la première session de l'appel à projets a été de 59 % (16 projets lauréats pour 27 candidats). Pour la deuxième session, ce taux s'est élevé à 57 % (16 lauréats sur 29 candidats). Au total sur 2019, le taux de sélectivité s'élève donc à 58 %.

En 2020, le taux de sélectivité s'est élevé à 70 % pour la première session (16 lauréats pour 23 candidats), à 45 % pour la seconde (19 lauréats pour 42 candidats). Le taux de sélectivité sur l'année s'élève ainsi à 57 %.

Ce taux, très proche de celui constaté en 2019, confirme la maturité croissante des projets présentés par les administrations et organismes candidats. 2020 constituait la troisième année d'existence du FTAP qui est un dispositif désormais connu des administrations et de leurs services dédiés à la modernisation et transformation numérique. Parallèlement, en amont du dépôt de candidatures, l'accompagnement des administrations intéressées proposé par la DITP a permis de mieux identifier et qualifier les projets éligibles. En conséquence, depuis 2019, le nombre de projets candidats à chaque session s'est stabilisé et les projets présentés se caractérisent par une plus grande solidité et une plus grande adaptation aux spécificités du Fonds et à ses exigences.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Délai d'instruction moyen des projets

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, il s'est établi en moyenne à 55 jours en 2018 (68 jours pour le premier appel à projets et 41 pour le second). En 2019, le délai s'est établi à 69 jours pour la première session de l'appel à projets et à 73 jours pour la seconde, soit un délai moyen de 71 jours. En 2020, 123 jours ont été nécessaires à l'instruction de la première session, 67 jours pour la seconde session. En moyenne, le délai d'instruction s'est donc établi à 95 jours en 2020.

Cette hausse par rapport aux prévisions et par rapport à 2019 s'explique par la réorganisation nécessaire du processus d'instruction de la première session dans le contexte de confinement du printemps 2020. La date-limite de dépôt de candidatures était fixée au 7 février en vue d'un comité de pilotage en avril. Les contraintes imposées par le confinement (réunions entre administrations instructrices et audition des candidats tenues par visioconférence) ont décalé l'organisation du comité de pilotage au 9 juin. En revanche, des délais similaires à ceux de 2019 ont été respectés pour la seconde session 2020. Malgré un décalage de la date-limite de dépôt (du 5 juin au 31 juillet) et du comité de pilotage (de fin juillet au 6 octobre), le délai d'instruction s'est élevé à 67 jours.

En tendance, le délai d'instruction des projets semble donc se situer autour de 70 jours. Cette durée s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP et garantissent la rigueur de cette dernière : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM, SGPI) ; instruction par les membres du COFIL, dont les personnalités qualifiées extérieures auxdites administrations ; auditions des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

OBJECTIF**2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés****INDICATEUR****2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents	%	50	50	50	50	54	50

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets du FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

INDICATEUR**2.2 – Retour sur investissement attendu des projets financés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Retour sur investissement attendu des projets financés		1,7	1,4	1	1,3	1,5*	1

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'État et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

Environ 50 % des projets lauréats des appels à projets conduits en 2018 ont eu un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation (dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations foncières des propriétés bâties ou encore des procédures administratives du ministère de la culture) ainsi que les projets visant à améliorer le parcours des étudiants en licence ou bien le parcours des étrangers en France.

Les appels à projets 2019 permettent d'observer un taux à peu près similaire, autour de 50 % des projets lauréats. On peut notamment citer un projet de création de centres mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure, Seine-Maritime), la création d'une interface utilisable en mobilité permettant aux agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'accéder aux données pertinentes lors des contrôles en entreprises, le développement de nouveaux services numériques tournés vers les usagers afin de mieux comprendre leurs besoins et, dès lors, de mieux cibler les actions de l'Autorité régionale de santé d'Île-de-France, le financement d'un établissement pénitentiaire expérimental ou la transformation numérique de la commande publique.

Pour 2020, un taux de 54 % est constaté, dans le prolongement des années précédentes. Parmi les lauréats peuvent ainsi être distingués un projet permettant le renforcement du travail d'intérêt général comme alternative aux peines d'emprisonnements, un projet de fiabilisation et simplification des paiements aux agriculteurs dans le cadre de la PAC ou encore le développement d'une plateforme permettant à tous les acteurs impliqués (État, collectivités territoriales, associations...) de collaborer plus efficacement pour la résorption des bidonvilles.

Retour sur investissement

Sur la base des contrats signés avec les porteurs de projets (ou des dossiers de candidature des lauréats quand le contrat n'est pas encore signé) une économie pérenne d'environ 1,5 euro serait permise par chaque euro investi par le FTAP.

Ce retour sur investissement est très positif et permet d'atteindre, *a priori*, la cible fixée par le rapport sur le Grand plan d'investissement publié en septembre 2017. Il faut néanmoins prendre ces chiffres avec précaution car il s'agit d'un engagement des porteurs de projets sur la base d'une prévision qui demandera à être confirmée à l'issue de la réalisation du projet.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	69 350 000 63 602 021	69 350 000 50 236 506	51 300 000 -1 941 182	40 000 000	200 000 000 151 897 345	200 000 000
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	0	200 000 000	200 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 000 000		+354 523 095 (hors titre 2)			+344 523 095	
Total des AE ouvertes	0		544 523 095 (hors titre 2)			544 523 095	
Total des AE consommées	0	63 602 021	50 236 506	-1 941 182	40 000 000	151 897 345	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	71 398 590 41 269 438	71 398 590 9 050 401	52 815 395 7 924 387	13 664 667	205 612 575 71 908 893	205 612 575
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	0	205 612 575	205 612 575
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-10 000 000		-119 650 654 (hors titre 2)			-129 650 654	
Total des CP ouverts	0		75 961 921 (hors titre 2)			75 961 921	
Total des CP consommés	0	41 269 438	9 050 401	7 924 387	13 664 667	71 908 893	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	12 700 000 22 895 348	159 300 000 4 264 843	68 000 000 24 115 717	14 055 000	245 000 000	245 000 000 65 330 908
Total des AE prévues en LFI	5 000 000	12 700 000	159 300 000	68 000 000	0	245 000 000	245 000 000
Total des AE consommées	0	22 895 348	4 264 843	24 115 717	14 055 000		65 330 908

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	10 200 000 9 449 790	91 800 000 1 565 393	53 000 000 21 456 700	5 125 000	160 000 000	160 000 000 37 596 883
Total des CP prévus en LFI	5 000 000	10 200 000	91 800 000	53 000 000	0	160 000 000	160 000 000
Total des CP consommés	0	9 449 790	1 565 393	21 456 700	5 125 000		37 596 883

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	22 895 348	69 350 000	63 602 021	9 449 790	71 398 590	41 269 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 725 348	69 350 000	52 121 047	8 169 790	71 398 590	31 499 951
Subventions pour charges de service public	3 170 000	0	11 480 974	1 280 000	0	9 769 487
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 264 843	69 350 000	50 236 506	1 565 393	71 398 590	9 050 401
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	776 934	7 705 556	36 429 054	711 854	7 933 177	850 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 487 910	61 644 444	13 807 452	853 539	63 465 413	8 199 550
Titre 6 – Dépenses d'intervention	24 115 717	51 300 000	-1 941 182	21 456 700	52 815 395	7 924 387
Transferts aux entreprises	6 005 000	0	0	4 220 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	18 110 717	51 300 000	-1 941 182	17 236 700	52 815 395	7 924 387
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	14 055 000	0	40 000 000	5 125 000	0	13 664 667
Dotations en fonds propres	12 555 000	0	40 000 000	3 625 000	0	13 664 667
Dépenses de participations financières	1 500 000	0	0	1 500 000	0	0
Total hors FdC et AdP		200 000 000			205 612 575	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-10 000 000			-10 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+354 523 095			-119 650 654	
Total*	65 330 908	544 523 095	151 897 345	37 596 883	75 961 921	71 908 893

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		354 523 095						
Total		354 523 095						

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					1 615 868		1 615 868	
Total					1 615 868		1 615 868	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					90 000		90 000	
Total					90 000		90 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					8 294 132		8 294 132	119 650 654
Total					8 294 132		8 294 132	119 650 654

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		354 523 095			10 000 000		10 000 000	119 650 654

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	190 000 000 151 897 345	200 000 000 151 897 345	10 000 000	195 612 575 71 908 893	205 612 575 71 908 893
Total des crédits prévus en LFI *	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-10 000 000	+354 523 095	+344 523 095	-10 000 000	-119 650 654	-129 650 654
Total des crédits ouverts	0	544 523 095	544 523 095	0	75 961 921	75 961 921
Total des crédits consommés	0	151 897 345	151 897 345	0	71 908 893	71 908 893
Crédits ouverts - crédits consommés		+392 625 750	+392 625 750		+4 053 028	+4 053 028

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

1,7 M€ de crédits de dépense de personnel ont été transférés et virés du programme 349 vers les programmes 214, 155, 354, 217 et 218. Comme exposé plus en détail infra, le FTAP peut, dans des conditions limitatives, financer des dépenses de personnel. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, ces crédits doivent être virés ou transférés vers les programmes budgétaires des porteurs de projet.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits

354 523 095 € d'AE d'années antérieures non consommées ont été reportées en 2020 (arrêté du 12 février 2020 portant report de crédits).

Transfert et virement de crédits

1,6 M€ de crédits T2 ont été transférés du programme 349 aux programmes 214, 155, 354 et 217 (décret n° 2020-1015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits). En outre, 90 000€ de crédits T2 ont été virés du programme 349 au programme 218 (décret n°2020-1016 du 7 août 2020 portant virement de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis l'origine du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du fonds. Dans des conditions limitatives, le programme 349 peut en effet financer des dépenses de masse salariale.

Annulation de crédits

La quatrième loi de finances rectificative pour 2020 a procédé à l'annulation de 119,7 M€ de CP HT2 et 8,3 M€ de crédits T2. Ces annulations s'expliquent par les délais de sélection et de contractualisation avec les porteurs des projets lauréats et les retards dans le déploiement des projets du fait notamment de la crise sanitaire.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Les crédits du programme 349 relevaient, en 2020, intégralement du Grand plan d'investissement (GPI) et, conformément à la circulaire du Premier ministre en date du 3 janvier 2018, étaient exonérés de mise en réserve.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 544 523 095	CP ouverts en 2020 * (P1) 75 961 921
AE engagées en 2020 (E2) 151 897 345	CP consommés en 2020 (P2) 71 908 893
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 351 957	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 34 728 217
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 392 273 793	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 37 180 676

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 47 880 021				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 47 880 021	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 34 728 217	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 13 151 804
AE engagées en 2020 (E2) 151 897 345	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 37 180 676	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 114 716 669
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 127 868 473
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 76 251 953
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 51 616 520

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'estimation des CP nécessaires en 2021 et au-delà pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 est effectuée sur la base des échéanciers prévus par les contrats de transformation conclus avec les porteurs de projets.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Fonds pour la transformation de l'action publique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	190 000 000 151 897 345	200 000 000 151 897 345	10 000 000	195 612 575 71 908 893	205 612 575 71 908 893

Depuis fin 2017, le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement, un « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Sous réserve des crédits effectivement ouverts en lois de finances, ce fonds est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 700 M€ sur cinq ans. Destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation, son objectif est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

- **35 nouveaux projets ont été déclarés lauréats en 2020 au terme d'une procédure exigeante et compétitive**

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection.

C'est le comité de pilotage du fonds qui désigne les projets lauréats. Sa composition a été modifiée en juillet 2020 à la suite de l'installation d'un nouveau Gouvernement dirigé par Jean Castex. Avant juillet 2020, il était composé du ministre de l'action et des comptes publics (qui en assurait la présidence), du secrétaire d'État au numérique, qui est associé aux décisions s'agissant des projets numériques de l'État, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées. Depuis juillet 2020, il se compose de la ministre de la transformation et de la fonction publique, qui en exerce la présidence, du ministre délégué aux comptes publics, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du directeur interministériel du numérique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées.

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet.

Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;

4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

Chaque projet sélectionné donne lieu à la conclusion d'un contrat de transformation conclu entre le lauréat, d'une part, et la DB et la DITP, d'autre part. La conclusion de ces contrats s'avère un processus exigeant qui a notamment pour objet d'engager le porteur de projet sur des objectifs annuels d'économies, déclinés par nature de dépense (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, etc.). Les financements octroyés par le FTAP font l'objet d'un échéancier pluriannuel, le plus souvent sur trois ans. Les crédits sont mis à la disposition des porteurs de projet et ajustés le cas échéant en fonction de l'avancement du projet et du respect des indicateurs de suivi et de résultat figurant au contrat, lesquels portent à la fois sur le montant d'économies généré et sur des aspects plus qualitatifs tels que l'amélioration du service délivré aux usagers ou des conditions de travail des agents. La phase de contractualisation fait l'objet d'itérations approfondies entre le porteur du projet et le secrétariat du fonds : DB, DITP et, lorsque le projet comporte une dimension numérique, la direction interministérielle du numérique (DINUM).

Comme en 2019, il a été décidé de conduire en 2020 un appel à projets unique divisé en deux sessions. L'appel à projets a été lancé le 12 octobre 2019, avec une première session qui s'est clôturée le 7 février 2020, et une seconde session le 31 juillet 2020, la date initialement annoncée du 5 juin 2020 ayant été décalée en raison de la crise sanitaire. 35 nouveaux projets ont été sélectionnés, pour un financement total du FTAP à hauteur de 252 M€ - 140 M€ pour les 16 lauréats de la première session et 112 M€ pour les 19 lauréats de la seconde session. Parmi les lauréats :

- 24 projets lauréats sont portés par une administration centrale, avec douze ministères représentés ;
- 3 sont portés par une administration déconcentrée (DREAL Grand-Est, SGAR Pays de la Loire et services déconcentrés en Île-de-France) ;
- 7 sont portés par un opérateur de l'État ;
- 1 est porté conjointement par une administration centrale et un opérateur de l'État (projet « Portail de surveillance de l'exposition des travailleurs aux rayons ionisants » porté par le ministère des solidarités et de la santé et l'IRSN).

Sur le fond, les projets lauréats peuvent être classés en quatre catégories:

- *Big data* et intelligence artificielle, avec par exemple un projet de modernisation et d'extension du centre de données (*datacenter*) de la DGDDI à Toulouse ;
- Transformation interne, avec par exemple le Plan 2020-2022 pour les achats de l'État ;
- Mutualisation innovante, avec par exemple un projet de Data Hub de la transition écologique en Grand Est
- Simplification des procédures, avec, par exemple, un projet de maison numérique des blessés et des familles porté par le ministère des armées.

Ces nouveaux projets lauréats de 2020 sont soit en phase de contractualisation, soit, cette phase ayant été finalisée, sont en cours de déploiement.

Parallèlement, les 30 projets lauréats des appels à projets 2018, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, poursuivent en 2020 leur mise en œuvre. Ainsi en est-il également des 32 nouveaux lauréats désignés en 2019. Plus de la moitié de ces projets ont pu être lancés dans les six mois suivant leur sélection.

Enfin, la déconcentration d'une partie de l'enveloppe du Fonds s'est poursuivie et a été amplifiée en 2020. Une première enveloppe de 6 M€ avait été déconcentrée en juillet 2019 pour accompagner les projets de transformation conduits par les préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Cette somme a été augmentée de 28 M€, qui ont été mis à disposition des préfets de région en juillet 2020, portant l'enveloppe totale à 34 M€.

Bien que ses effets soient encore difficiles à quantifier, la crise sanitaire a contraint à décaler la tenue de chacune des deux sessions de 2020, initialement prévues respectivement en avril et en septembre 2020 et qui ont dû être décalées d'un mois. En conséquence, la phase de contractualisation a également été retardée ainsi que le calendrier de déploiement initialement envisagé par les porteurs de projet. En second lieu, la crise sanitaire a également retardé le déploiement des projets déjà déclarés lauréats.

- **La dynamique de contractualisation a été maintenue en 2020, avec 30 nouveaux contrats signés**

30 contrats supplémentaires ont été signés en 2020 : 3 pour des projets déclarés lauréats en 2018, 19 pour des lauréats de 2019 et 8 pour des lauréats de 2020. La dynamique de contractualisation est ainsi stabilisée, 29 contrats ayant été signés en 2019 après 8 contrats signés en 2018. Au total, 67 contrats ont ainsi été signés à fin 2020.

La phase de contractualisation a permis de sécuriser l'économie générale des projets sélectionnés par le COPIL, en particulier en ce qui concerne le montant du financement octroyé par le fonds, le calendrier de déploiement du projet ainsi que le niveau des économies attendues. Certaines évolutions significatives sont toutefois intervenues. Le COPIL d'octobre 2020 a entériné l'abandon du projet France Cloud, porté par la direction interministérielle du numérique et qui avait obtenu un financement FTAP de 24,3 M€.

- **La montée en charge du déploiement des projets lauréats s'est également poursuivie en 2020**

L'année 2020 a marqué une augmentation importante de la consommation de crédits. S'agissant des AE, 151,9 M€ hors crédits T2 ont été engagées, marquant une hausse substantielle après 65,3 M€ en 2019 et 20,1 M€ en 2018). En ce qui concerne les CP, la consommation 2020 s'établit à 71,9 M€ hors crédits T2, après 37,6 M€ en 2019.

S'agissant des AE, des crédits ont été consommés pour 49 projets au total, 114 M€ ayant été engagées pour des projets portés par une administration centrale et 38 M€ pour des projets d'opérateurs de l'État. La part des projets portés par une administration centrale dans la consommation totale d'AE devient ainsi majoritaire, à 75 %, marquant une évolution par rapport à 2019, où la consommation d'AE des opérateurs avait représenté 35 M€ sur 65,3 M€.

S'agissant des CP, 49 projets également ont donné lieu à consommation de crédits en 2020, pour une consommation de 71,9 M€ HT2. Sur ce montant, 26,3 M€ correspondent à des projets portés par les opérateurs de l'État et 45,6 M€ à des projets portés par les administrations centrales et la sécurité sociale. Comme pour les AE, la part des projets portés par une administration centrale dans la consommation totale de CP devient majoritaire, à 57 %, marquant là aussi une évolution par rapport à 2019, où la consommation de CP des opérateurs avait représenté 24,6 M€ sur 37,6 M€.

Enfin, à titre exceptionnel, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité ; 10 M€ ont été ouverts à cette fin par la loi de finances pour 2020 (sur 200 M€ en AE et 206 M€ en CP). Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, il doit alors être procédé par décret de transfert ou de virement. A ce titre :

- Le décret n°20201015 du 7 août 2020 portant transfert de crédits a procédé au transfert de 1,6 M€ de crédits T2 du programme 349 vers les programmes 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », 354 « administration territoriale de l'État » et 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » ;
- Le décret n°20201016 du 7 août 2020 portant virement de crédits a procédé au virement de 90 000€ de crédits T2 du programme 349 au programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

En AE comme en CP, la sous-exécution par rapport aux crédits ouverts par la LFI pour 2020 s'explique à la fois par la montée en charge plus lente qu'anticipé des projets financés par le fonds et par les effets de la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 000 000		10 000 000	
Rémunérations d'activité	10 000 000		10 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	69 350 000	63 602 021	71 398 590	41 269 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 350 000	52 121 047	71 398 590	31 499 951
Subventions pour charges de service public		11 480 974		9 769 487
Titre 5 : Dépenses d'investissement	69 350 000	50 236 506	71 398 590	9 050 401
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 705 556	36 429 054	7 933 177	850 852
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	61 644 444	13 807 452	63 465 413	8 199 550
Titre 6 : Dépenses d'intervention	51 300 000	-1 941 182	52 815 395	7 924 387
Transferts aux autres collectivités	51 300 000	-1 941 182	52 815 395	7 924 387
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		40 000 000		13 664 667
Dotations en fonds propres		40 000 000		13 664 667
Total	200 000 000	151 897 345	205 612 575	71 908 893

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	10 000 000	190 000 000	200 000 000	0	151 897 345	151 897 345
Crédits de paiement	10 000 000	195 612 574	205 612 574	0	71 908 893	71 908 893

L'ensemble des crédits du programme « Fonds pour la transformation de l'action publique » est labellisé au titre du Grand plan d'investissement. Le suivi des crédits année après année et en gestion est facilité par l'existence d'une action unique dédiée au Grand plan d'investissement.

Les dépenses du FTAP s'inscrivent dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique et de réduire structurellement la dépense publique.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)					9 600 000	1 250 000
Dotations en fonds propres					9 600 000	1 250 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					28 840 000	7 720 000
Subventions pour charges de service public					1 470 000	470 000
Dotations en fonds propres					27 370 000	7 250 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					2 170 000	226 667
Dotations en fonds propres					2 170 000	226 667
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					1 987 000	263 000
Transferts					1 987 000	263 000
Météo-France (P159)	2 900 000	980 000				1 390 000
Subventions pour charges de service public	2 900 000	980 000				1 390 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	12 332 130	1 355 000				7 043 000
Dotations en fonds propres	5 707 000	430 000				4 078 000
Transferts	6 625 130	925 000				2 965 000
Universités et assimilés (P150)					5 977 818	855 500
Transferts					5 977 818	855 500
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					570 000	240 000
Transferts					570 000	240 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	300 000	300 000			314 974	132 487
Subventions pour charges de service public	300 000	300 000			314 974	132 487
Pôle emploi (P102)		9 444 000				8 607 000
Subventions pour charges de service public					9 696 000	7 747 000
Dotations en fonds propres					860 000	860 000
Transferts		9 444 000			-10 556 000	
Total	15 532 130	12 079 000			49 459 792	27 727 654
Total des subventions pour charges de service public	3 200 000	1 280 000			11 480 974	9 739 487
Total des dotations en fonds propres	5 707 000	430 000			40 000 000	13 664 667
Total des transferts	6 625 130	10 369 000			-2 021 182	4 323 500

PROGRAMME 351

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT INTERMINISTÉRIEL RESSOURCES HUMAINES

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Nathalie COLIN

Directrice générale de l'administration et de la fonction publique

Responsable du programme n° 351 : Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Le programme 351 « Fonds d'Accompagnement interministériel RH », créé par la loi de finances initiale pour 2019 et placé sous la responsabilité de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, participe au co-financement de la conception et de la mise en œuvre des plans d'accompagnement des réformes structurelles en matière de ressources humaines. Les projets portés par ce programme s'inscrivent dans les plans ministériels de transformation et doivent permettre d'accompagner les agents publics dont les missions et les emplois évoluent afin notamment de favoriser les mobilités fonctionnelles, géographiques, au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé. Les projets financés portent sur des dispositifs de formation, de valorisation des compétences et des talents, d'acquisition de nouvelles compétences dans le cadre de projets professionnels, ainsi que sur des indemnités versées aux agents pour faciliter les mobilités ou les départs hors de la fonction publique.

Les modalités d'organisation et de pilotage du fonds sont définies dans un cahier des charges publié sur le portail de la fonction publique. L'instruction des dossiers est assurée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique en lien avec la direction du budget et la direction interministérielle de la transformation publique. Un comité de sélection, présidé par la directrice générale de l'administration et de la fonction publique avec la participation de la direction du budget, de la direction interministérielle de la transformation publique et de personnalités qualifiées compétentes en matière de RH sélectionne les dossiers au regard de critères fixés par le cahier des charges du fonds (qualité de la procédure proposée, cohérence du projet avec les enjeux de transformation ministériels, description détaillée des besoins, niveau de co-financement et impact sur les effectifs et la masse salariale). Afin de garantir la fluidité du processus de sélection, le comité se réunit autant que de besoin, en fonction des demandes portées par les ministères ou leurs opérateurs.

En 2020, 6 868 186€ dont 2 508 273 € de dépenses de personnel, ont été mobilisés sur le programme 351 pour co-financer treize projets de transformation. Le fonds a été sollicité pour suivre l'accompagnement de la réforme de deux réseaux de services déconcentrés : la transformation des pôles entreprises, emploi et économie (pôles 3E) des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des finances publiques. Par ailleurs, sept établissements publics ont également bénéficié d'un co-financement dans le cadre de leurs plans de transformation (Institut français du cheval et de l'équitation, Météo France, Voies navigables de France, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, Office nationale d'information sur les enseignements et les professions, Office Français de la Biodiversité et Réunion des musées nationaux – Grand Palais). En outre, le fonds a également co-financé deux réformes de l'administration centrale, la mutualisation des services en charge des achats, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur et la réorganisation de la direction générale des entreprises. Enfin, le fonds a été mobilisé dans le cadre de la préfiguration des secrétariats généraux communs départementaux et des directions départementales en charge de l'emploi, du travail et des solidarités. Ce sont plus de 54 000 agents qui sont concernés par des transformations co-financées par le programme 351.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

INDICATEUR 1.1

Efficiency du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds d'accompagnement interministériel
« Ressources Humaines »

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds d'accompagnement interministériel « Ressources Humaines »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours		10,3	50	50	27,5	50

Commentaires techniques

Source des données: DGAFP - Bureau de la stratégie, de la gouvernance interministérielle et territoriale des politiques RH et de l'appui aux réformes.

Mode de calcul: Somme des délais d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection / Nombre de projets retenus par le comité de sélection

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les plans de transformation ministériels connaissent des degrés de maturité et d'exécution divers. L'appel à projet au fil de l'eau permet d'assurer une mobilisation rapide du FAIRH au plus près de la temporalité propre à chaque réforme. L'indicateur de performance du programme 351 est relatif au délai d'instruction des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection. Il est utilisé en gestion afin de garantir un délai réduit entre la réception d'un dossier complet et la décision du comité de sélection pour permettre au porteur du projet de connaître rapidement les plafonds de co-financement alloués.

Fixé initialement à 60 jours en 2019, le délai moyen constaté d'instruction à compter de la réception d'un dossier complet était légèrement supérieur à 10 jours en 2019, ce qui a conduit à fixer une nouvelle cible à 50 jours en 2020. Le délai d'instruction moyen constaté pour 2020 est de 27,5 jours. L'allongement constaté par rapport à 2019 s'explique par les impacts de la crise sanitaire et plus particulièrement la période de premier confinement au printemps.

Le délai moyen entre la réception du dossier initial et sa présentation en comité est de 59 jours. En effet, sur les six dossiers reçus en 2020, cinq ont fait l'objet d'une demande de compléments en cours d'instruction. Ces demandes portent pour l'essentiel sur des précisions à apporter quant aux modalités de calcul des dépenses prévisionnelles présentées dans ces dossiers. Aucun dossier n'a nécessité plus d'une itération entre les services instructeurs et les porteurs de projets. En outre, les porteurs de projets ont, dans l'ensemble, fait preuve d'une grande réactivité pour la production des éléments complémentaires demandés.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000 0	50 000 000
Total des AE prévues en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-29 287 549	-7 203 063	-36 490 612	
Total des AE ouvertes	10 712 451	2 796 937	13 509 388	
Total des AE consommées	0	0	0	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000 0	50 000 000
Total des CP prévus en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-29 287 549	-7 203 063	-36 490 612	
Total des CP ouverts	10 712 451	2 796 937	13 509 388	
Total des CP consommés	0	0	0	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des AE consommées	0	0		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000 0
Total des CP prévus en LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	50 000 000
Total des CP consommés	0	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	40 000 000	0	0	40 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	40 000 000	0	0	40 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	10 000 000	0	0	10 000 000	0
Total hors FdC et AdP		50 000 000			50 000 000	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-29 287 549			-29 287 549	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-7 203 063			-7 203 063	
Total*	0	13 509 388	0	0	13 509 388	0

* y.c. FdC et AdP

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020					463 803	4 359 913	463 803	4 359 913
Total					463 803	4 359 913	463 803	4 359 913

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					28 823 746	2 843 150	28 823 746	2 843 150
Total					28 823 746	2 843 150	28 823 746	2 843 150

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					29 287 549	7 203 063	29 287 549	7 203 063

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000 0	40 000 000	10 000 000	50 000 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-29 287 549	-7 203 063	-36 490 612	-29 287 549	-7 203 063	-36 490 612
Total des crédits ouverts	10 712 451	2 796 937	13 509 388	10 712 451	2 796 937	13 509 388
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 712 451	+2 796 937	+13 509 388	+10 712 451	+2 796 937	+13 509 388

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le programme participe au financement des plans d'accompagnement de réformes structurelles en matière de ressources humaines. Ce financement intervient par transferts de crédits, il n'y a donc pas de consommation directe de crédits.

En 2020, dix programmes ont bénéficié d'un transfert depuis le programme 351 pour 463 803 € en titre 2 et 4 349 913 € en hors titre 2.

La DGFIP a également présenté un projet concernant le nouveau réseau de proximité des finances publiques. Les crédits accordés se sont élevés à 2 044 470 € en titre 2. Les programmes 156 et 351 relevant du ministère de l'Action et des comptes publics en début d'année 2020, le transfert a été réalisé avec la loi de finances rectificative par une moindre annulation des crédits sur le P156 et une sur-annulation d'un montant équivalent sur le P351.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modifications de la maquette au PAP 2020.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires ayant affectés les crédits votés en loi de finances sont les suivants :

- Décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de crédits pour un montant de 4 823 716 € en AE et CP dont 463 803 € en titre 2 du programme 351 à destination des programmes suivants :

INTITULÉ DU PROGRAMME,	Numéro du programme	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149	370 269	370 269
Patrimoines	175	189 959	189 959
Infrastructures et services de transports	203	413 276	413 276
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	159	1 112 956	1 112 956
Développement des entreprises et régulations	134	430 204	430 204
Stratégie économique et fiscale	305	33 599	33 599
Administration territoriale de l'État	354	1 605 320	1 605 320
Paysage, eau et biodiversité	113	505 847	505 847
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	8 620	8 620
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	153 666	153 666

- La loi n°2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020 a annulé :

- 28,8 M€ en AE et en CP en titre 2, dont 2,04 M€ ont été symétriquement crédités au programme 156 pour financer le plan de transformation de la DGFIP, et le solde au titre de crédits sans objet ;
- 2,8 M€ en AE et en CP en hors titre 2.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

L'ensemble des crédits du programme est labélisé en grand plan d'investissement. A ce titre, ils sont exonérés de réserve de précaution.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 2 796 937	CP ouverts en 2020 * (P1) 2 796 937
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 796 937	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines

Programme n° 351 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Accompagnement interministériel Ressources humaines	40 000 000	10 000 000	50 000 000	40 000 000	10 000 000	50 000 000

Le programme 351 a bénéficié en LFI de 40 M€ en T2 et 10 M€ en HT2.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 000 000		40 000 000	
Rémunérations d'activité	40 000 000		40 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000		10 000 000	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000		10 000 000	
Total	50 000 000		50 000 000	

Prévision **LFI 2020** : 50 M€ en AE et en CP dont 10 M€ en HT2

Le programme ne consomme pas directement ses crédits mais les transfère dans le cadre de co-financement de projets.

En 2020, le programme 351 a co-financé les actions d'accompagnement en matière de ressources humaines de treize projets de transformation pour un montant total de 6 868 186 € dont 2 508 273 € de dépenses de personnel.

Une partie des financements a été effectuée fait via un décret portant transfert de crédits pour un montant de 4,82 M€ en AE et CP dont 0,46 M€ en titre 2 (Décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020).

Les financements hors titre 2 (4,35 M€) relèvent du titre 3 et correspondent aux co-financements de subventions pour charges de service publics versées pour accompagner les transformations de sept établissements publics, de deux projets de réforme de l'organisation territoriale de l'État et d'un projet de réforme de l'administration centrale.

Ils se répartissent comme suit :

- 0,87 M€ pour le programme 159 au bénéfice de Météo France (co-financement à hauteur de 50 % portant sur des dépenses d'indemnités de départ volontaire (IDV) et de primes de restructurations de services (PRS) et d'expertises CHSCT) ;
- 0,41 M€ pour le programme 203 au bénéfice de Voie navigables de France (co-financement à hauteur de 50 % pour la poursuite des actions relevant de la phase de conception du projet – actions d'évaluation et d'anticipation des effets de la restructuration en matière de ressources humaines – accompagnement à la transformation, accompagnement du top management, coaching, ligne d'écoute et prévention des RPS,...) ;
- 0,37 M€ pour le programme 149 au bénéfice de l'Institut français du cheval et de l'équitation (cofinancement à hauteur de 50 % pour le financement d'IDV, de PRS et pour le renforcement de la DRH;

- 0,19 M€ pour le programme 175 au bénéfice de la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (cofinancement à hauteur de 50 % de ruptures conventionnelles collectives et d'actions d'accompagnement des agents rendues nécessaires par la fermeture de l'établissement pendant trois ans – plan de formation, accompagnement humain, mesures d'accompagnement, recours à un cabinet spécialisé pour la gestion des ruptures conventionnelles collectives et l'accompagnement au changement) ;
- 0,24 M€ pour le programme 159 au bénéfice du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV, de formation à la transformation, d'accompagnement à la conception et au pilotage, d'études d'impacts RH, de coaching individuel et d'expertises CHSCT) ;
- 0,51 M€ pour le programme 113 au bénéfice de l'Office français de la biodiversité (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de dépenses liées à l'accompagnement, à la médiation et à la prévention des RPS) ;
- 0,15 M€ pour le programme 214 au bénéfice de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (co-financement à hauteur de 50 % d'IDV et de PRS ainsi que des prestations d'accompagnement à la mobilité des agents dont les missions sont transférées – bilan de compétences, coaching, études d'impacts RH, outplacement) ;
- 1,6 M€ pour le programme 354 au bénéfice des préfigurations des secrétariats généraux communs départementaux (ce projet a bénéficié d'un report de co-financement de 2019 à 2020 – co-financement à hauteur de 75 % pour 2019 et de 50 % pour 2020 pour le recours à un prestataire et la prise en charge des frais de déplacement afférents pour accompagner la conception de la réforme et appuyer son déploiement opérationnel) et des nouvelles directions départementales (co-financement à hauteur de 75 % de prestation de conseil pour l'accompagnement des préfigurateurs des nouvelles directions départementales) ;
- 0,01 M€ pour le programme 216 au bénéfice de la création du service des achats, de l'innovation et la logistique du ministère de l'intérieur (co-financement à hauteur de 50 % de prestations d'accompagnement au changement des managers).

Les financements de titre 2 (2,5 M€) correspondent à des dépenses d'accompagnement effectuées sur :

- Le programme 134 dans le cadre de la réforme de l'administration centrale de la direction générale des entreprises (cofinancement à hauteur de 50 % de PRS et d'IDV pour un montant de 0,11 M€) et sur les programmes 134 et 305 dans le cadre de la transformation des pôles 3E des DIRECCTE (co-financement à hauteur de 50 % sur le programme 134 de PRS, d'IDV, d'indemnité spéciale de rupture conventionnelle 5ISRC) et d'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle (IAMF) pour un montant de 0,32 M€ et sur le programme 305 de PRS et d'IDV pour un montant de 0,031 M€) ;
- le programme 156 au bénéfice de la DGFIP pour 2,04 M€ pour la mise en œuvre du projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	40 000 000	10 000 000	50 000 000	0	0	0
Crédits de paiement	40 000 000	10 000 000	50 000 000	0	0	0

L'ensemble des crédits attribués, soit 6,86 M€, dans le cadre du cofinancement FAIRH ont participé au grand plan d'investissement en 2020.

PROGRAMME 352

FONDS POUR L'ACCÉLÉRATION DU FINANCEMENT DES START-UP D'ÉTAT

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Nadi BOU HANNA

Directeur de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Responsable du programme n° 352 : Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

L'année 2020 a conforté l'importance du programme d'accélération du financement des startups d'État.

Doté en loi de finances 2020 de 9,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP (dont 1,5 M€ de crédits de titre 2), ce programme permet en effet de financer l'émergence et le développement de produits et services numériques innovants pour résoudre des problèmes de politiques publiques.

La création de ces services publics repose sur des outils performants et des méthodes de travail agiles et ouvertes. A ce titre, le programme 352 a permis de renforcer l'accompagnement technique et méthodologique aux administrations, en soutenant notamment le développement d'incubateurs ministériels, pour les aider à déployer des services innovants qui répondent le mieux aux besoins des usagers et des agents publics.

Le programme 352 a également permis de soutenir la pérennisation du programme d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG), et de lancer la première édition du Commando UX pour soutenir la simplification des démarches administratives dématérialisées proposées aux citoyens. Plus largement, cette initiative désormais très visible permet d'associer des experts numériques de la société civile, aux projets culture d'innovation numérique de l'État, alors même que les tentatives de recrutement au sein de l'État de ces experts très demandés sur le marché du travail s'avèrent habituellement improductives.

Le recrutement des talents du numérique

La campagne de recrutement de talents du numérique menée a été un succès avec 800 candidatures pour les EIG (soit 4 fois plus que les années précédentes) : 41 EIG ont été recrutés et ont rejoint les administrations le 1^{er} septembre 2020.

Par ailleurs, à travers son nouveau programme, le Commando UX, la DINUM a pour objectif d'accélérer la simplification des démarches numériques des Français : 15 designers et développeurs se sont engagés pour simplifier 10 démarches administratives en ligne en 4 mois.

La poursuite du déploiement du fonds FAST

Le programme beta.gouv.fr de la DINUM a poursuivi en 2020, le déploiement du fonds d'Accélération des Startups d'État et de Territoires (FAST). Ce fonds a pour objectif d'investir dans des projets apportant des solutions concrètes à des problèmes de politique publique.

En 2020, 4 appels à candidatures ont été lancés, une enveloppe de 3,4 M€ a été déployée, 20 services numériques et 2 incubateurs ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un cofinancement.

La fabrication de nouveaux services numériques : Un appui méthodologique et technique

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création des services numériques à la manière des entreprises du numérique. Ces dépenses de coaching servent également à accompagner les administrations dans la transformation de leurs pratiques et de leurs organisations.

Pour la création de nouveaux services, la DINUM finance l'intervention d'experts du numérique pour le développement des produits à caractère interministériel.

Des résultats de performance atteints

Les résultats des indicateurs du volet performance évoluent positivement vers les cibles fixées lors de l'élaboration du projet annuel de performances. Ces résultats témoignent d'un programme en accélération :

- 50 problèmes investigués,
- 26 produits lancés,
- 2 produits devenus des services publics à impact national,
- 105 intrapreneurs formés à la méthode Startups d'État.

La pérennisation des EIG au sein du programme 352 a induit deux nouveaux indicateurs qui affichent les résultats suivants :

- 56 talents du numériques ont été sélectionnés dans l'année ;
- 14 membres du Commando UX ont été recrutés dans l'administration suite à leur mission.

Le programme 352 face à la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire, le programme 352 et la DINUM ont été mobilisés en direct pour :

- créer de nouveaux services numériques visant à amoindrir le choc de la crise sur la population, et notamment :
 - Pretermainforte.fr pour venir en aide aux établissements de santé ;
 - Jeveuxaider.gouv.fr sur la base de la réserve civique ;
 - Solidarités français de l'étranger, pour permettre aux Français bloqués à l'étranger de faire part de leur besoin d'hébergement et d'être mis en relation, le cas échéant, avec des Français résidant dans ce même pays et désireux de les accueillir ;
 - Volontaires.fonction-publique.gouv.fr pour mettre à disposition des agents publics, en renfort des équipes mobilisées pendant la crise.
- opérer le cadrage du plan de relance, dans son volet innovation et transformation numérique (ITN) piloté par la DINUM sous l'égide du ministère de la transformation et de la fonction publiques ;
- participer à la constitution d'un stock stratégique de PC portables visant à accroître la capacité de télétravail des agents publics ;
- participer à la réalisation de travaux de mise à l'échelle de la webconférence de l'État.

La loi de finances pour 2021 permet de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée depuis 2019 en faveur de l'innovation et de la transformation numériques, en ouvrant une enveloppe de 10,6 M€ en autorisations d'engagement et de crédits de paiement (dont 3 M€ de crédits de rémunération destinés au recrutement d'entrepreneurs ou designers d'intérêt général, de commando UX ou d'experts de la société civile au profil innovant).

Dans le même temps, et en lien avec le décret du 15 juillet 2020 qui place la DINUM sous l'autorité du ministère de la transformation et de la fonction publiques et pour tenir compte des missions additionnelles aux startups d'État confiées à ce programme relatives à l'innovation numérique, le programme 352 change d'appellation au 1^{er} janvier 2021, pour devenir le programme "Innovation et transformation numériques", au sein de la mission "Action et transformation publiques".

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents
INDICATEUR 1.1	Nombre de problèmes investigués
INDICATEUR 1.2	Nombre de produits lancés par an
INDICATEUR 1.3	Nombre de produits abandonnés par an
INDICATEUR 1.4	Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année
OBJECTIF 2	Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics
INDICATEUR 2.1	Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année
INDICATEUR 2.2	Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi
INDICATEUR 2.3	Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Favoriser l'émergence de produits numériques utiles aux usagers et aux agents

INDICATEUR

1.1 – Nombre de problèmes investigués

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de problèmes investigués	Nb	Non déterminé	47	80	50	50	80

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Nombre cumulé des problèmes investigués entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N

Les problèmes investigués sont comptabilisés à la fin de la phase d'investigation et non au lancement. A titre d'exemple, une investigation lancée le 1er décembre dont les résultats seront connus au 1er février N+1, ne sera comptabilisé qu'en N+1.

INDICATEUR

1.2 – Nombre de produits lancés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de produits lancés par an	Nb	34	32	30	23	26	30

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM, <https://beta.gouv.fr/stats>

Mode de calcul : Nombre cumulé des produits lancés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N. Un "produit lancé" est compté lorsqu'une phase d'investigation aboutit sur un passage en phase de construction du produit, selon le fonctionnement décrit à <https://beta.gouv.fr/approche/>

INDICATEUR

1.3 – Nombre de produits abandonnés par an

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de produits abandonnés par an	Nb	5	8	10	8	8	10

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Nombre cumulé des produits abandonnés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N

INDICATEUR

1.4 – Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre de produits devenus des services public à impact national majeur au cours de l'année	Nb	1	1	2	2	2	2

Commentaires techniques

Source des données : Tableau de suivi de l'incubateur des services numériques de la DINUM

Mode de calcul : Produit sorti du programme beta.gouv.fr, touchant une part significative de leurs utilisateurs potentiels (des centaines de milliers voire des millions de Français), et opéré par leur administration par une équipe produit pérennisée

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 Nombres de problèmes investigués

La phase d'investigation du programme beta.gouv.fr permet de valider la pertinence du lancement d'un service numérique. Elle a été déployée à l'ensemble des incubateurs partenaires du réseau beta.gouv.fr en 2021. Chaque investigation fait l'objet d'une fiche sur le site beta.gouv.fr.

Le contexte sanitaire a ralenti le lancement de nouvelles investigations en cours d'année, cependant le rythme des réalisations a été accéléré en fin d'année. C'est le résultat d'une initiative de communication lancée à l'été 2020 pour informer les ministères sur la possibilité de déclencher une investigation financée par la DINUM facilement, notamment pour répondre à des problèmes révélés par la crise sanitaire. En l'occurrence, 32 investigations ont été lancées en fin d'année 2020 ; elles s'achèveront en 2021 et seront donc comptabilisées dans les problèmes investigués en 2021.

La phase d'investigation apporte satisfaction à la DINUM et aux administrations partenaires car elle permet de valider non seulement la pertinence d'un investissement dans une solution numérique à part entière, mais également l'adhésion de l'administration partenaire aux conditions de lancement d'une Startup d'État, dont les critères ont été réuni dans une grille d'évaluation : https://beta.gouv.fr/content/docs/grille_lancement.pdf.

Indicateur 1.2 Nombre de produits lancés par an

Un peu plus d'une investigation sur deux a donné lieu à la construction d'une solution numérique selon l'approche Startup d'État en 2020. Le contexte sanitaire n'a pas ralenti significativement la croissance du nombre de produits accompagnés par beta.gouv.fr, dont certains produits plus ou moins directement liés à la résolution de problèmes liés à la crise à l'image de *Culture chez nous (une plateforme permettant de consulter en ligne des représentations en direct, des podcasts, vidéos et articles produits par les opérateurs culturels français)* avec le ministère de la Culture.

La création de 4 incubateurs ministériels en 2020 (incubateur des Territoires, incubateur du ministère de l'économie, des finances et de la relance, incubateur de l'ANSSI et atelier numérique de la Culture) a permis de multiplier les structures publiques où l'approche Startup d'État est pratiquée. L'impact de la croissance du réseau d'incubateurs se fera essentiellement ressentir en 2021, conséquence du lancement de deux appels à candidatures en fin d'année 2020.

Indicateur 1.3 Nombre de produits abandonnés par an

En 2020, plusieurs produits ont été abandonnés pour quatre raisons principales :

- **Le service numérique ne correspondait plus aux priorités de l'administration "sponsor" :**
 - **A-Dock (DGITM)** : simplifier l'accès aux données et démarches administratives du transport routier de marchandises
 - **Plante-et-moi (CGDD)** : augmenter la présence de la nature en ville

- **Voir et Localiser** (ASIP Santé) : voir et localiser les appelants aux centres d'appels d'urgence
- **Difficulté à mobiliser des ressources internes (rôle d'intrapreneur dans une Startup d'État)** :
 - **Visam** (DGAFP) : fluidifier le dialogue social de la « Direction des ressources humaines » de l'État.
- **Transfert du service sans transformation profonde vers des pratiques "Produit numérique"** :
 - **Kelrisks** (DGPR) : évaluer et conseiller sur les risques de pollution d'un terrain.
 - **Mes-aides** (DINUM) : évaluer ses droits à 28 aides sociales. En moins de 7 minutes.
- **La phase de construction a montré un impact de la solution numérique relativement faible** :
 - **Andi** (Caisse des dépôts et des consignations) : faciliter l'immersion professionnelle des personnes en situation de handicap
 - **Tremplin** (ministère des Affaires Sociales) : rapprocher les professionnels de santé de leur futur territoire d'exercice

L'abandon d'un projet de service numérique est une décision courageuse et difficile à prendre. Elle est rendue possible par l'organisation régulière de comités d'investissement avec les administrations partenaires, où sont présentées les mesures d'impact de chaque service numérique, et où la décision de l'arrêt ou de la poursuite est clairement posée, à chaque fois. Elle témoigne d'une réelle maturité dans la conduite des projets, en s'interdisant de prolonger mécaniquement les dépenses d'une période à l'autre sans se reposer la question de l'impact et du retour sur investissement.

Le programme beta.gouv.fr a pour objectif de limiter les risques d'investir dans des solutions numériques ayant pas ou peu d'impact. En 2021, un des objectifs que s'est fixé la mission BETA de la DINUM est d'augmenter la part des abandons liés au faible impact mesuré de services numériques, dans une logique d'amélioration globale de la qualité des produits du portefeuille accompagné.

Indicateur 1.4 Nombre de produits devenus des services publics à impact national majeur au cours de l'année

Afin de mieux caractériser les produits comptés comme "services à impact national", les critères de cette catégorie ont été clarifiés :

- a) Le produit est sorti du programme beta.gouv.fr et s'est autonomisé.
- b) Le service, disponible partout en France, couvre une part significative des besoins (ou du marché total atteignable). Par exemple, l'impact national d'un produit qui cible un "marché" de x millions d'utilisateurs peut être caractérisé lorsque le service couvre plus de 50 % des utilisateurs potentiels. Ce critère permet justifier d'un impact significatif sur la vie de centaines de milliers voire de millions de Français selon les spécificités et les cibles d'un produit.
- c) Une équipe a été pérennisée pour opérer le service en continuant à mettre la priorité sur les besoins des utilisateurs. Le produit peut encore évoluer (il n'est pas mis au placard) et les statistiques d'impact restent suivies régulièrement par l'équipe.

Deux produits ont atteints ces critères en 2020 :

- **mon-entreprise.fr**, service à présent opéré par l'URSSAF : lever tous les freins et les questionnements au fur et à mesure de la progression du projet de création d'entreprise. En 2020 :
 - 3 millions de visiteurs en 2020, 80 % du trafic provient de l'intégration du simulateur sur des sites webs tiers
 - 81 % de taux de satisfaction sur les simulateurs
 - L'équipe produit est pérennisée au sein du Lab de l'ACOSS en 2021
- **Anotea**, service de Pôle emploi : éclairer les personnes qui cherchent une formation professionnelle en affichant les notes et commentaires collectés auprès des demandeurs d'emploi sortis de formation. En 2020 :
 - 1,5 millions de stagiaires interrogés
 - 423 000 avis recueillis pour 11 000 organismes
 - Le service a été pérennisé au sein de la DG de Pôle emploi

L'objectif du programme beta.gouv.fr est de construire le maximum de services publics numériques qui impactent positivement la vie des Français et qui rejoignent la catégorie des "services publics à impact national majeur".

Afin d'en multiplier le nombre, un programme d'accélération "Gamma" a été lancé en septembre 2020. Il devrait permettre d'augmenter le nombre de services entrant dans cette catégorie en 2021. Constituée d'experts de

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

l'acquisition, de la croissance et des pratiques de Business Development, l'équipe Gamma apporte son expertise et son soutien à plusieurs services à haut potentiel en expérimentant un programme d'accélération intensif dont la saison 1 (qui s'achève en mars 2021) accompagne 3 produits : Aides Territoires, Dossier Facile, Mon Entreprise. A mi-parcours, les statistiques d'impact des trois produits accompagnés ont fortement augmenté. Un bilan du programme sera établi en mars 2021.

OBJECTIF**2 – Développer des méthodes de recrutement innovantes pour résoudre des défis publics****INDICATEUR****2.1 – Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année	Nb	28	53	50	56	56	50

Commentaires techniquesSource des données : Tableau de suivi de l'équipe de pilotage du programme EIG à la DINUMMode de calcul : Comptage manuel effectué chaque année suite à l'appel à candidatures (EIG).**INDICATEUR****2.2 – Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi	Nb	9	14	15	15	14	20

Commentaires techniquesSource des données : tableau de suivi des équipes de pilotage du programme à Étalab (service de la DINUM)Mode de calcul : Comptage manuel réalisé auprès de tous les EIG à la fin de la promotion (à N+1).**INDICATEUR****2.3 – Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État	Nb	63	81	130	70	105	130

Commentaires techniquesSource des données : <https://beta.gouv.fr/stat>Mode de calcul : Nombre cumulé d'agents publics ayant été formés à la méthode Startups d'État

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général sélectionnés dans l'année

Chaque année, un appel à candidatures d'EIG est ouvert à destination de profils du numérique (notamment développement, sciences des données, design) qui souhaitent s'impliquer pour une période courte dans le service public. Les candidats postulent à des « défis de transformation numérique » portés par des acteurs publics. Le département Étalab de la DINUM pilote la sélection des candidats.

La sélection a lieu en deux temps : une première présélection est réalisée par l'administration. Un jury composé d'agents publics, d'experts, de membres de la société civile est ensuite organisé. Une fois sélectionnés, les lauréats intègrent ensuite les administrations qui portent les défis en signant un contrat de 10 mois.

Le nombre d'EIG sélectionnés reflète à la fois l'attractivité du programme auprès de l'administration et auprès des profils extérieurs (à condition d'indiquer aussi le nombre de candidatures) et la qualité des candidatures (si les prévisions sont atteintes).

Cette année, l'appel à candidatures EIG4 a permis de recruter 41 EIG.

Par ailleurs, le commando UX, un programme inspiré d'EIG qui se spécialise dans l'amélioration des démarches du top 250, a également été lancé, et a recruté 15 développeurs/développeuses et designers, permettant de recruter 56 talents au total.

Notons que l'appel à candidatures EIG 4 a été un succès : il a recueilli 801 candidatures, soit quatre fois plus que les années précédentes.

Un constat a également été fait : la constitution d'une promotion est longue : il faut compter 8 mois du début de l'appel à projets à l'arrivée des EIG dans l'administration. Forts de l'expérience du commando UX, qui a su réduire ces délais, une procédure plus efficiente est en cours d'expérimentation pour la promotion 5, constituée en 2021.

Indicateur 2.2 Nombre d'entrepreneurs d'intérêt général recrutés dans l'administration à la suite de leur défi

L'une des ambitions du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général est de susciter, pour des profils externes à l'administration et experts du numérique, des parcours au sein du service public.

Cet indicateur reflète donc la capacité de l'État à améliorer sa marque employeur pour des profils numériques, offrir un environnement propice à l'innovation, s'engager dans des projets à fort impact. Il peut également être lu comme un marqueur du taux de transformation de certains projets accompagnés par le programme : ainsi, certains entrepreneurs d'intérêt général ont été recrutés à la suite de leur défi afin de faire grandir le projet. L'une des limites de cet indicateur : il ne reflète pas d'autres modalités de travail avec l'administration. Par exemple, certains entrepreneurs d'intérêt général travaillent ensuite comme entrepreneurs indépendants sur des projets de l'administration. Par ailleurs, cet indicateur comptabilise tous les recrutements, quelle que soit la durée du contrat.

La promotion précédente, qui s'est terminée en novembre 2019, a obtenu des résultats très encourageants en termes de pérennisation : 30 % des EIG ont continué en tant que contractuels dans l'administration, et plusieurs autres continuent à travailler pour l'administration sous d'autres formes (notamment prestataires). Le programme a également permis de créer de nouveaux postes techniques dans plusieurs administrations.

Les résultats de l'année 2020 ne pourront être totalement évalués qu'en 2021 : en effet, le nouveau financement en loi de finances 2020 du programme EIG a entraîné des changements de calendrier. Là où les promotions précédentes commençaient en janvier et se terminaient en novembre, la promotion EIG 4 a rejoint l'administration en septembre 2020, et terminera ses missions en juin 2021. C'est à ce moment-là que le comptage manuel pourra être effectué.

On note toutefois que 14 membres du commando UX ont continué en tant que contractuels suite à leur mission (13 au sein de la DINUM et 1 au sein de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA), jusqu'en décembre 2020.

Il a par ailleurs été identifié que l'un des enjeux à la pérennisation des EIG en tant que contractuels dans leurs administrations est rendue plus difficile d'une part faute d'ETP disponibles et d'autre part car les procédures de recrutement sont longues et doivent être fortement anticipées pour éviter un flottement après les 10 mois des EIG. Pour ce faire, l'équipe du programme à la DINUM a renforcé l'accompagnement des agents publics mentors sur le sujet de la pérennisation, avec la mise en place d'un guide de ressources et des réunions stratégiques individualisées.

2.3 – Nombre d'intrapreneurs formés à la méthode Startup d'État

Cet indicateur représente le nombre d'agents publics sélectionnés lors d'appels à projets et de recrutement dans des équipes déjà formées. Ces agents publics au profil "d'intrapreneurs" sont issus des administrations partenaires et rejoignent une équipe pour monter en compétence sur la réalisation de produits informatiques ou simplement pour partager leurs compétences métiers ou techniques.

105 agents publics ont rejoint la communauté beta.gouv.fr en 2020, et chacun est passé par une procédure d'embarquement destinée à les former à l'approche Startup d'État et à la culture numérique. Cette approche a été documentée dans doc.incubateur.net.

La création de 4 nouveaux incubateurs partenaires dans le réseau beta.gouv.fr, et le projet de création au minimum de 2 autres incubateurs en 2021, laissent à penser que le nombre d'agents publics intrapreneurs formés sera amené à fortement augmenter en 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000	55 248	7 700 000	9 594 947	9 200 000	13 200 000
Total des AE prévues en LFI	1 500 000		7 700 000		9 200 000	13 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 828 138		+3 828 138	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 440 466		-887 032		-2 327 498	
Total des AE ouvertes	59 534		10 641 106		10 700 640	
Total des AE consommées	55 248		9 594 947		9 650 196	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000	55 248	9 700 000	6 163 506	11 200 000	15 200 000
Total des CP prévus en LFI	1 500 000		9 700 000		11 200 000	15 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 828 138		+3 828 138	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 440 466		-628 517		-2 068 983	
Total des CP ouverts	59 534		12 899 621		12 959 155	
Total des CP consommés	55 248		6 163 506		6 218 754	

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	<i>Consommation 2019</i>		
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	7 200 000	7 200 000	7 200 000
	7 356 524		7 356 524
Total des AE prévues en LFI	7 200 000	7 200 000	7 200 000
Total des AE consommées	7 356 524		7 356 524

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019</i>		
	<i>Consommation 2019</i>		
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	2 100 000	2 100 000	2 100 000
	5 971 406		5 971 406
Total des CP prévus en LFI	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Total des CP consommés	5 971 406		5 971 406

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	1 500 000	55 248	0	1 500 000	55 248
Rémunérations d'activité	0	1 500 000	39 926	0	1 500 000	39 926
Cotisations et contributions sociales	0	0	15 047	0	0	15 047
Prestations sociales et allocations diverses	0	0	276	0	0	276
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 356 524	7 700 000	9 594 947	5 971 406	9 700 000	6 163 506
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 356 524	7 700 000	9 594 947	5 971 406	9 700 000	6 163 506
Total hors FdC et AdP		9 200 000			11 200 000	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 440 466			-1 440 466	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 941 106			+3 199 621	
Total*	7 356 524	10 700 640	9 650 196	5 971 406	12 959 155	6 218 754

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 990 000	4 000 000	3 828 138	2 990 000	4 000 000	3 828 138
Total	2 990 000	4 000 000	3 828 138	2 990 000	4 000 000	3 828 138

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		215 000		215 000				
03/2020		331 000		331 000				
05/2020		67 000		67 000				
07/2020		160 000		160 000				
08/2020		1 198 000		1 198 000				
09/2020		50 000		50 000				
10/2020		239 000		239 000				
11/2020		648 000		648 000				
12/2020		769 838		769 838				
01/2021		400 000		400 000				
Total		4 077 838		4 077 838				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		603 618		1 280 390				
Total		603 618		1 280 390				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		2 997 330		79 073				
Total		2 997 330		79 073				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/09/2020						249 700		249 700
Total						249 700		249 700

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					300 000		300 000	
24/11/2020					1 145 466	4 487 980	1 145 466	487 980
Total					1 445 466	4 487 980	1 445 466	487 980

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2020	5 000		5 000					
Total	5 000		5 000					

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020								1 500 000
Total								1 500 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	5 000	7 678 786	5 000	5 437 301	1 445 466	4 737 680	1 445 466	2 237 680

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000 55 248	7 700 000 9 594 947	13 200 000 9 650 196	1 500 000 55 248	9 700 000 6 163 506	15 200 000 6 218 754
Total des crédits prévus en LFI *	1 500 000	7 700 000	9 200 000	1 500 000	9 700 000	11 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 440 466	+2 941 106	+1 500 640	-1 440 466	+3 199 621	+1 759 155
Total des crédits ouverts	59 534	10 641 106	10 700 640	59 534	12 899 621	12 959 155
Total des crédits consommés	55 248	9 594 947	9 650 196	55 248	6 163 506	6 218 754
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 286	+1 046 159	+1 050 444	+4 286	+6 736 115	+6 740 401

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	9 200 000	9 200 000	0	11 200 000	11 200 000
Amendements	+1 500 000	-1 500 000	0	+1 500 000	-1 500 000	0
LFI	1 500 000	7 700 000	9 200 000	1 500 000	9 700 000	11 200 000

Les crédits du programme 352 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 s'élèvent à 9,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP.

Entre le dépôt du projet de loi de finances et son adoption définitive, la répartition des crédits du programme a évolué, résultat d'un amendement parlementaire :

L'amendement n° II-1247 voté par l'Assemblée nationale a :

- **minoré les crédits hors titre 2** du programme 352 "Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État" de 1,5 M€ en AE et CP ;
- **majoré les crédits de titre 2** du programme 352 de 1,5 M€ en AE et CP afin de pérenniser le programme EIG au sein du "Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État".

Les crédits inscrits en loi de finances initiale (LFI) pour 2020 s'élèvent ainsi à 9,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP avec la répartition suivante :

- 1,5 M€ en AE et en CP en titre 2,
- 7,7 M€ en AE et 9,7 M€ en CP hors titre 2.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette budgétaire n'a été opérée en 2020.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les ressources du programme 352 fixées en LFI 2020 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des ouvertures et annulations de crédits, opérées par voie réglementaire ou législative, énumérées ci-dessous :

Titre 2

Décrets de transfert sortant :

- décret n°2020-1015 du 7 août 2020 : transfert de 0,3 M€ en AE/ CP pour le financement du recrutement de designers d'intérêt général (DIG) et du commando UX ;
- décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 : transfert de 1,2 M€ en AE/ CP pour le co-financement de la 4^e promotion des EIG.

Décret de virement

- décret n° 2020-1540 du 8 décembre 2020 : virement de 5 000 € en AE /CP sur le programme 352 en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Ce décret de virement est destiné à assurer la bonne exécution de la paye de 2 EIG de la direction du budget.

Hors Titre 2

Reports de crédits 2019 sur 2020

Le montant des reports de crédits résulte de l'application des articles 15-I et 15-III de la LOLF (arrêtés du 6 et du 12 février 2020) soit :

- 3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP au titre des reports de 2019 sur 2020 ;
- 0,6 M€ en AE et 1,3 M€ en CP au titre des reports de crédits de fonds de concours.

Rattachement/annulations de fonds de concours

Après comptabilisation de l'annulation de 0,3 M€ en AE et CP, le montant des rattachements de crédits par voie de FDC s'élève à 3,8 M€ en AE et CP.

Transfert sortant

Décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020 portant transfert de :

- 4 M€ en AE vers le programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" pour la constitution d'un stock stratégique de PC portables ; 0,5 M€ en AE et CP vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour l'accélération du recours à la web-conférence de l'État ;
- 0,5 M€ en AE et CP vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour l'accélération du recours à la web-conférence de l'État.

Annulation par voie législative

Une annulation de crédits est intervenue à hauteur de 1,5 M€ de CP dans le cadre de la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020. Cette annulation résulte de l'exécution des crédits constatée en 2020 sur le programme 352 et de la prévision de consommation de fin d'année.

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le montant prévisionnel de rattachements de fonds de concours indiqué dans le projet annuel de performances 2020 était de 4 M€ en AE et CP hors titre 2.

Au 31 décembre 2020, le montant total des rattachements sur le fonds de concours 1-2-00548 "Participations diverses au financement de services publics innovants» s'est élevé à 4,1 M€ en AE et CP. Une annulation de crédits de 0,3 M € en AE et CP est toutefois intervenue portant le montant des rattachements à 3,8 M€ en AE et CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

Les crédits du programme 352 relèvent intégralement du Grand plan d'investissement (GPI) et sont à ce titre exonérés de mise en réserve, conformément à la circulaire du Premier ministre du 3 janvier 2018.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,67	+0,67
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,67	+0,67

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	+0,67	0,00	+0,67
Total	0,00	0,00	0,00	+0,67	0,00	+0,67

Avec la direction interministérielle numérique (DINUM), la direction du budget a été lauréate d'un programme Entrepreneurs d'Intérêt Général (EIG) pour porter le projet (plate)forme JO 2024 identifié lors dernier hackathon, destiné à l'information et au suivi des coûts Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de ce projet, il a été recruté deux experts numériques (développement, design, data science) pour une durée de 10 mois (du 1^{er} septembre 2020 au 30 juin 2021). La solution la plus opérationnelle, qui a été adoptée pour permettre le co-financement des 2 EIG à hauteur de 40 % par la DINUM et 60 % par les MEF, a été la mise en œuvre d'une délégation de gestion pour la période de septembre 2020 à décembre 2020 et imputer sur le P352 les rémunérations de ces deux agents. C'est pourquoi il est constaté des dépenses de paies sur le programme alors que cela n'avait pas été envisagé lors de l'élaboration de la LFI.

A partir de 2021, et jusqu'à la fin du contrat (juin 2021), les rémunérations seront imputées sur le programme 218 (UO de la DB)

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1025 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	9,00	+2,00	0,00
Total	0,00	0,00		2,00	2,00		+2,00	0,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	0,00	0,67	0,00	0,00	0,00	2,00
Total	0,00	0,67	0,00	0,00	0,00	2,00

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	0,00	0,67
Total	0,00	0,67
Transferts en gestion		0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité		1 500 000	39 926
Cotisations et contributions sociales			15 047
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :			
– Civils (y.c. ATI)			
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations			15 047
Prestations sociales et allocations diverses			276
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)		1 500 000	55 248
Total titre 2 (hors CAS Pensions)		1 500 000	55 248
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le programme 352 a été doté en loi de finances initiale 2020 de 1,5 M€ en crédits de titre 2. Ces crédits ont permis de cofinancer le programme d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG) et de financer le commando UX. Comme indiqué supra, les transferts suivants sont intervenus en cours de gestion 2020 :

- un premier transfert sortant vers le programme 129 pour un montant total de 300 000 € en AE et CP pour le financement du Commando UX (décret n°2020-1015 du 7 août 2020) ;

- un deuxième transfert interministériel de crédits (Décret n° 2020-1448 du 24 novembre 2020) pour un total de 1 145 466 € en AE et CP pour le financement des EIG vers les 8 programmes suivants :

- un transfert de 460 719 € vers le programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" pour le recrutement de deux EIG "LINK" et de profils atypiques sur des projets d'innovation numérique à partir des emplois de la direction interministérielle du numérique sur le programme 129 ;
- un transfert de 57 414 € vers le programme 152 "Gendarmerie nationale" pour financer quatre mois de rémunération de trois EIG recrutés par la Gendarmerie nationale pour le défi "NEOTac" ;
- un transfert de 54 519 € vers le programme 181 "Prévention des risques" pour financer quatre mois de rémunération de deux EIG recrutés par l'Autorité de sûreté nucléaire pour le défi "SIANCE" ;
- un transfert de 53 775 € vers le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" pour financer quatre mois de rémunération de deux EIG recrutés par le ministère de l'Intérieur pour le défi "Open collectivités" ;
- un transfert de 248 965 € vers le programme 217 "Conduite et pilotage des politiques d'équipement" (ministère de la Transition écologique) pour financer quatre mois de rémunération de deux EIG sur le défi "EnviNorma", de trois EIG sur le défi "Monitor Fish", de deux EIG sur le défi France transition" et de deux EIG sur le défi "Cap Qualif" ;
- un transfert de 80 624 € vers le programme 220 "Statistiques et études économiques" pour financer quatre mois de rémunération de trois EIG recrutés par l'Institut national des statistiques et des études économiques pour le défi "SSP Datalab" ;
- un transfert de 108 000 € vers le programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" (ministère de la Culture) pour financer quatre mois de rémunération de deux EIG sur le défi "Atlas culture" et de deux EIG sur le défi "SED Accord" du programme VITAM ;
- un transfert de 81 450 € vers le programme 310 "Conduite et pilotage de la politique de la justice" pour financer quatre mois de rémunération de trois EIG recrutés par la Cour de cassation pour le défi "LABEL".

A l'issue de ces transferts, le disponible était de 54 534 €. Cette ressource étant insuffisante pour couvrir la rémunération des 2 EIG sur le défi « Datalympics » de la direction du budget, cette dernière a alors procédé à la mise en place d'un complément de 5 000 € en AE/CP par décret de virement (décret n° 2020-1540 du 8 décembre 2020). Au final, **55 248 € en AE et CP ont été consommés** directement sur le programme 352 pour le co-financement de ces 2 EIG.

Le programme 352 affiche un disponible de 4 286 € en fin d'exercice budgétaire.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2019 retraitée

Exécution 2019 hors CAS Pensions

Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019

Débasage de dépenses au profil atypique :

- GIPA
- Indemnisation des jours de CET
- Mesures de restructuration
- Autres dépenses de masse salariale

Impact du schéma d'emplois

EAP schéma d'emplois 2019

Schéma d'emplois 2020

Mesures catégorielles

Mesures générales

Rebasage de la GIPA

Variation du point de la fonction publique

Mesures bas salaires

GVT solde

GVT positif

GVT négatif

Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA

Indemnisation des jours de CET

Mesures de restructurations

Autres rebasages

Autres variations des dépenses de personnel	0,06
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	0,05
Total	0,06

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	6 872	6 872	0	4 991	4 991	0

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 10 641 106	CP ouverts en 2020 * (P1) 12 899 621
AE engagées en 2020 (E2) 9 594 947	CP consommés en 2020 (P2) 6 163 506
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 2 078 361
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 046 159	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 4 085 145

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 2 203 176				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 2 203 176	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 2 078 361	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 124 815
AE engagées en 2020 (E2) 9 594 947	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 4 085 145	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 5 509 803
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 5 634 617
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 5 634 617
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer (engagements non couverts par des paiements) constatés à l'issue de la gestion 2019 était de 2,2 M€ (cellule R3).

Le montant des engagements relevés dans Chorus pour la gestion 2020 est de 9,6 M€ (cellule E2).

Au cours de l'exercice 2020, des paiements ont été réalisés à hauteur de 6,2 M€ (Cellule P2). Sur ce montant, 4,1 M€ ont permis de payer les engagements de l'année 2020 (cellule P4), et 2,1 M€ ont permis de solder des engagements réalisés les années antérieures (cellule P3).

Ainsi, au 31 décembre 2020, le montant des engagements non couverts par des paiements s'élève à 5,6 M€ (cellule R6).

Le montant total des restes à payer enregistrés fin 2020 est en hausse par rapport à ceux enregistrés en fin d'année 2019 : 5,6 M€ en 2020 (cellule R6) contre 2,2 M€ en 2019 (cellule R3). Cette augmentation s'explique par le volume des engagements réalisés lors du dernier trimestre 2020 décalant les paiements sur la gestion 2021.

En 2021, un volume de CP de 5,6 M€ (cellule P5) sera consacré au règlement de ces restes à payer.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	1 500 000 55 248	11 700 000 9 594 947	13 200 000 9 650 196	1 500 000 55 248	13 700 000 6 163 506	15 200 000 6 218 754

Les grandes tendances de l'exécution 2020 :

- Crédits généraux : consommation dynamique, quatre appels à projets, fonctionnement EIG, transferts stock stratégique de PC et Web conférence ;
- Fonds de concours : rattachements et exécution en ligne avec la prévision en LFI 2020 traduisant la poursuite de la montée en puissance des partenariats initiés par l'incubateur.

En hors titre 2, les crédits consommés s'élèvent à 9,6 M€ en AE et 6,2 M€ en CP, en diminution de 18 % en AE et 45 % en CP par rapport à la prévision du projet annuel de performance 2020.

Cet écart s'explique, d'une part, par l'évolution des besoins en cours de gestion que reflète l'évolution des ressources allouées à cette action :

- 1 - reports de crédits 2019 sur 2020 : 3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- 2 - reports de crédits de fonds de concours : 0,6 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ;
- 3 - ouvertures de crédits de fonds de concours : 4,1 M€ en AE et CP ;
- 4 - annulations de crédits ouverts par voie de fonds de concours : 0,2 M€ en AE et CP ;
- 5 - décret de transfert sortant pour le stock stratégique de PC portables : - 4 M€ en AE ;
- 6 - décret de transfert sortant pour la Web conférence : - 0,5 M€ en AE et CP ;
- 7 - LFR : - 1,5 M€ en CP ;
- 8 - retraits d'AE sur engagements juridiques d'années antérieures : - 0,10 M€ ;
- 9 - recyclage autorisé : - 0,06 M€ ;
- 10 - rétablissements de crédits : - 0,7 M€ en AE et CP.

D'autre part, des crédits n'ont pas été consommés à hauteur de :

- 0,9 M€ en AE dont 0,5 M€ de crédits FDC
- 6,7 M€ en CP dont 3 M€ de crédits FDC.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 500 000	55 248	1 500 000	55 248
Rémunérations d'activité	1 500 000	39 926	1 500 000	39 926
Cotisations et contributions sociales		15 047		15 047
Prestations sociales et allocations diverses		276		276
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 700 000	9 594 947	13 700 000	6 163 506
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 700 000	9 594 947	13 700 000	6 163 506
Total	13 200 000	9 650 196	15 200 000	6 218 754

Hors titre 2 : Dépenses de fonctionnement

Fonds FAST de cofinancement des startups d'État

Prévision LFI : 5 M€ en AE et CP

Consommation : 2,3 M€ et 0,9 M€ en CP

La DINUM accompagne l'émergence, l'accélération et l'industrialisation des startups d'État à succès. Ce soutien financier doit permettre de créer davantage de produits numériques et de favoriser le changement d'échelle des startups d'État les plus prometteuses.

En 2020, la DINUM a lancé quatre appels à candidatures avec 22 services numériques lauréats et le déploiement d'une enveloppe de 3,7 M€ :

- les appels à projets FAST 3 et 4 afin de soutenir des solutions numériques existantes et ayant fait la preuve de leur impact, puis développées et en favoriser le passage à échelle ;
- les 5^e et 6^e appels à projets pour soutenir des solutions numériques existantes, développées par des administrations publiques (État ou collectivités territoriales), afin d'en accélérer le déploiement et d'en favoriser le passage à échelle.

Animation des startups d'État

Prévision LFI : 4,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP

Consommation : 4,1 M€ en AE et 3,9 M€ en CP

Dans son rôle d'animation d'un réseau d'incubateurs ministériels, la DINUM mobilise des coaches et des expertises pointues qui accompagnent les agents publics (intrapreneurs) dans la création de services numériques. Ce soutien permet de faire monter en puissance ces agents publics et favorise l'appropriation des méthodes agiles. Cet appui prend également la forme du développement de composants techniques et fonctionnels mutualisés sur des domaines largement partagés entre les startups d'État, afin de raccourcir le cycle de développement des nouvelles startups d'État.

Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État

Programme n° 352 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les dépenses peuvent être déclinées par postes de dépenses comme suit :

L'accompagnement transverse à la construction de startups d'État : formalisation des travaux de pré-incubation, accompagnement des territoires, consolidation : 1,4 M€ en AE et 0,8 M€ en CP

Lorsqu'une administration souhaite entrer dans le programme startups d'État, la DINUM finance une "phase d'investigation" ou "phase de pré-incubation", à savoir l'accompagnement par un coach beta.gouv.fr pour valider que le problème à résoudre est assez criant pour justifier le lancement d'une solution numérique sous format startup d'État. Ces coachs, entrepreneurs ou designers, vont permettre la réalisation d'une quarantaine d'investigations.

L'accompagnement transverse à l'accélération de startups d'État : experts en acquisition et croissance : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Lorsqu'un service numérique développé selon l'approche startup d'État a une utilité avérée et est assez mature pour envisager un passage à l'échelle, il passe en "phase d'accélération". Cette phase vise à élargir le périmètre du service et à le déployer au maximum d'utilisateurs pour accroître son impact. Elle suppose la montée en compétences des équipes en charge des services numériques en question pour mieux gérer le support des utilisateurs, assurer une communication plus large, garantir la possibilité d'une montée en charge, mieux suivre les métriques d'impacts... La DINUM s'appuie sur des experts en acquisition et croissance pour accompagner ces équipes.

L'accompagnement UX transverse (amélioration de l'expérience utilisateur) : 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Une équipe d'experts en design et en expérience utilisateur peut être sollicitée par les équipes de startups d'État pour une intervention ponctuelle.

L'accompagnement à l'industrialisation des startups d'État (coaching consolidation des startups d'État, phase de transfert) : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

La dernière étape du programme beta.gouv.fr est la phase de transfert (ou phase de consolidation). La DINUM mobilise des coachs pour aider l'administration porteuse à pérenniser le service numérique dans une structure propice à maintenir l'approche centrée sur les utilisateurs dans la durée.

Soutien ponctuel aux startups : 0,2 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

L'appui sécurité pour la mise en conformité des produits en construction et la sensibilisation des équipes : 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP

Formations, évènements, outils transverses : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

L'animation et l'accompagnement de la communauté EIG : 0,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Plan de relance : financement d'une prestation d'appui au cadrage du volet numérique : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Coopérations public-public (fonds de concours)

Prévision : 4 M€ en AE et CP

Rattachements : 4,1 M€ en AE et CP

Consommation : 3,9 M€ en AE et 2,1 M€ en CP

Le programme a noué en 2020 de nombreux partenariats avec d'autres entités publiques pour permettre la création de services publics numériques de qualité afin de répondre à des problèmes de politiques publiques rencontrés par ces entités. Les recettes sur fonds de concours se maintiennent à un bon niveau démontrant la mobilisation constante de la mission "Beta" de la DINUM et sa capacité à nouer ces partenariats.

La consommation telle que présentée ne prend pas en compte les rétablissements de crédits intervenus sur le programme pour un montant total de 0,7 M€ en AE et CP. Ces rétablissements diminuent la consommation sur le poste de dépenses "Animation des startups d'État".

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	9 200 000	9 200 000	55 248	5 695 770	5 751 018
Crédits de paiement	0	11 200 000	11 200 000	55 248	4 056 394	4 111 642

La construction du tableau devrait être la suivante :

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 500 000	7 700 000	9 200 000	55 248	5 695 770	5 751 018
Crédits de paiement	1 500 000	9 700 000	11 200 000	55 248	4 056 394	4 111 642

Les crédits du programme 352 relèvent intégralement du Grand plan d'investissement (GPI).